

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 72 04 64 44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	28
Absents représentés.....	16
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT SEPTEMBRE à VINGT HEURE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 septembre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, Mme PETER, M. RHOUMA, Mmes GAMBASIO, WOJCIECHOWSKI (à partir du point C), VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, TAGZOUT (à partir du vote du compte-rendu des débats), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, M. BOUILLAUD (à partir du point C), Mme PHILIPPE (jusqu'au point B), M. AUBRY, Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme ZERNER (jusqu'au point B),
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
 M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme SEBAIHI,
 M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. CHIESA,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par Mme MACEDO,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme KIROUANE,
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme PAURON,
 Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par Mme LEFRANC,
 Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (à partir du point C),
 M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (jusqu'au point B),
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par Mme LESENS.

ABSENT EXCUSÉ

M. TAGZOUT, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER, ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
 (34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
 Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - « Bonsoir à toutes et à tous. Désolé pour ce léger, très léger retard à l'ouverture de séance qui était prévue à 19 heures 45, et qui finalement est ouverte à 20 heures 05, et je m'en excuse platement. Je devrai confier pendant au moins dix minutes ce soir en cours de séance, la présidence à Romain Marchand, parce qu'il va falloir que je m'absente pour passer un coup de fil urgent, mais sans gravité, je vous rassure. C'est juste que j'ai une petite contrainte personnelle dont il faut que je m'occupe. Romain Marchand présidera à un moment donné notre séance.

Il me faut d'abord faire l'état des présences :

- *Thérèse Pourriot a donné procuration à Sigrid Baillon,*
- *Alexandre Vallat Siriyotha a donné procuration à Sandrine Bernard,*
- *Aurélie Philippe a donné procuration à Valentin Aubry. Vous partirez, vous nous quitterez en cours de séance. A partir du moment de votre absence physique parmi nous, c'est Monsieur Aubry qui sera dépositaire de la haute responsabilité de voter à votre place. Très bien.*
- *Marie Andria a donné procuration à Annie Lefranc,*
- *Sébastien Bouillaud a donné procuration à Annie-Paule Appolaire,*
- *Ali Algül a donné procuration à Ana Macedo,*
- *Bahri Sebkhî a donné procuration à Ouarda Kirouane,*
- *Pierre Martinez a donné procuration à Arthur Riedacker,*
- *Stéphane Prat a donné procuration à Pierre Chiesa,*
- *Mehdy Belabbas a donné procuration à Sabrina Sebaihi,*
- *Sarah Misslin a donné procuration à Méhadée Bernard,*
- *Mehdi Mokrani, nous avons une pensée chaleureuse et émue pour notre ami Mehdi Mokrani qui malheureusement est marqué par la disparition de sa maman, qui nous a quittés la semaine dernière, maintenant. Il est absent ce soir. Sa maman sera inhumée demain matin, d'ailleurs. Nous avons une pensée chaleureuse pour lui. Mehdi Mokrani a donné procuration à Romain Marchand,*
- *Daniel Mayet a donné procuration à Séverine Peter,*
- *Marie Pieron a donné procuration à Olivier Beaubillard. Je salue particulièrement Marie Pieron dont l'état de santé ne lui permet pas d'être parmi nous ce soir, et je crois que la pieuvre est en action. La pieuvre, c'est l'outil qui va permettre à Marie Pieron de suivre à distance les débats du Conseil municipal. Je suis présentement en négociation avec la Préfecture pour cela. C'est l'objet qui est au milieu de la table. Marie Pieron, je te salue.*

J'espère que tu nous entends bien, nous avons fait des tests avec la pieuvre, et il va falloir que ce soir nous soyons particulièrement disciplinés dans nos prises de parole, que nous veillions les uns et les autres à une articulation et à une expression parfaite sans brouhaha pour favoriser l'écoute de Marie Pieron, et qu'on déconnecte les téléphones portables, -Arthur Riedacker aussi, autant que faire ce peut- pour que Marie Pieron puisse suivre à distance nos débats. Je disais que je suis en négociation avec les services de la Préfecture pour voir si Marie Pieron pourrait être considérée comme présente au travers de cet objet, étant donné que même si elle va mieux, pendant un petit temps, elle ne pourra pas être parmi nous. Marie Pieron, nous te saluons et nous espérons que tu nous entends bien.

- *Je continue les procurations. Josée Rodrigo a donné procuration à Charlotte Pauron,*
- *Tariq Aït Amara a donné procuration à Evelyne Lesens,*
- *Bozena Wojciechowski a donné procuration à Jeanne Zerner.*

J'avais tout finalement, c'est très bien. Le quorum est atteint avec beaucoup d'excusés ce soir, mais il est atteint néanmoins.

Il nous faut maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny. »

Mme SIZORN. - *« Je propose comme secrétaire de séance, Séverine Peter. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est une très bonne proposition. Par contre, je ne sais pas, mais la porte qui donne accès au conseil municipal est fermée, ce qui rend illégales nos délibérations. Donc je vais demander qu'on la rouvre, à moins qu'il y ait une manifestation dans le hall, mais ce serait mieux qu'elle soit ouverte.*

Séverine Peter est proposée. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Tu es d'accord Séverine pour assumer cette mission, ô combien importante ?

Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Séverine Peter, tu es élue. »

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU. - *« Dans les sous-mains qui sont un objet encore utilisé malgré la dématérialisation de notre conseil, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance cet excellent livret de l'apprentissage du français qui est édité par la Ville, Apprentissage du français et écrivain public. Je crois que nous pouvons être fiers. C'est quelque chose que nous faisons depuis longtemps sur les questions de la coordination de l'apprentissage du français pour les résidents étrangers, et des actions d'écrivain public dans nos maisons de quartier, notamment.*

C'est quelque chose dont nous pouvons être fiers et je tenais à souligner la qualité de ce travail, et cela vous permettra en le feuilletant de vous rendre compte des efforts qui sont faits, dans un moment malheureusement, où l'actualité internationale et européenne est marquée par la question des migrants, des fuites sur la Méditerranée, de toutes les questions qui touchent à l'inclusion des migrants. Je crois que la ville d'Ivry peut être fière des actions qui sont engagées dans ce domaine-là pour favoriser l'intégration des résidents étrangers et les aider à maîtriser les questions administratives et les questions de langue, au travers de toutes ces actions qui sont engagées. Je tenais vraiment à souligner l'intérêt.

Nous avons des petites modifications dans l'ordre du jour que je dois vous signaler. Concernant la rentrée scolaire 2018 - 2019 dans l'ordre du jour qui vous avait été adressé, mais je m'aperçois que Tariq Aït Amara a donné procuration. C'est Pierre Chiesa qui interviendra donc ? Parce qu'il est de tradition que lors du Conseil de septembre Tariq Aït Amara, qui a la délégation aux collèges et lycées, intervienne dans la foulée du rapport de rentrée que nous fait Méhadée Bernard, pour donner les éléments concernant la rentrée scolaire en direction des collèges et lycées. Comme il t'a donné procuration, j'ai imaginé un bref instant que tu allais rapporter à sa place, Pierre Chiesa. »

M. CHIESA. - *« J'ai la procuration de Stéphane Prat, et pour ce qui concerne Tariq Aït Amara nous n'avons absolument rien pour ce qui est d'une intervention concernant la rentrée, hormis le fait que je dirai un mot sur un sujet. »*

M. BOUYSSOU. - *« Nous vous ferons passer, en affaire sans présentation orale lors d'un prochain Conseil municipal, un exposé des motifs sur cette question de la rentrée des collèges et des lycées.*

En ce qui concerne la semaine de l'engagement, Ivry Motiv', du 12 au 24 octobre prochain. Ce point qui avait été prévu en présentation orale à l'ordre du jour, passera en autre point à l'ordre du jour, puisque Mehdi Mokrani, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne peut malheureusement pas être parmi nous ce soir. Mais je crois que Méhadée Bernard dans la foulée du débat, il t'a transmis des éléments sur les questions du dispositif SOS Rentrée et de Parcoursup, et c'est toi qui nous en feras communication tout à l'heure dans le déroulé du débat.

Sur le point numéro 20, désignation des représentants de la commune, une structure qui est la commission de suivi du site Ivry Paris XIII SYCTOM. Nous avons dû reporter cette affaire, non pas par choix, mais parce que le préfet ne nous a toujours pas donné réponse sur ce point. J'ai proposé au Préfet qu'il y ait un représentant par groupe dans ce comité de suivi, et comme les groupes sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier dans l'ancienne formule, il y a notamment eu la création du groupe France Insoumise. Le souhait que j'ai émis auprès du préfet, c'est que chaque groupe ait un représentant dans ce comité de suivi, un peu à l'image de ce que nous avons fait pour la mission d'information et d'évaluation sur ce sujet. Le préfet ne m'a pas rendu réponse. Nous ne sommes pas ce soir en capacité de délibérer.

Autre point : les documents consultables en séance qui se trouvent sur cette table, il n'y en a qu'un ce soir, qui est en point d'information. C'est le compte administratif 2017 du SIIM 94. Vous pourrez le consulter.

Après ces informations, je me dois de vous faire approuver le compte-rendu des débats du 28 juin 2018. Y a-t-il des observations sur ce point ? Je ne vois pas de main se lever. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 28 juin 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU. - *« Je voulais, avant de passer la parole à Patricia Gambiasio pour la présentation du vœu, en premier lieu saluer la présence d'une délégation du syndicat CGT de l'hôpital Charles Foix, qui a animé l'actualité sociale de cet été, en portant beaucoup d'alertes en direction de la Direction générale de l'Assistance publique et du ministère de la Santé. Elle mène un combat, ô combien légitime, depuis plusieurs mois maintenant sur les deux questions des conditions d'hospitalisation des personnes âgées à Charles-Foix, et des conditions de travail du personnel, mais les deux sont évidemment totalement liés, dans un contexte national qui est particulièrement difficile. Ce que je proposerai pour le déroulé du conseil et la présentation de ce vœu, c'est que Patricia Gambiasio nous présente le vœu au nom de la majorité municipale. Ensuite, je procéderai comme il est de coutume à une interruption de séance pour donner la parole à la délégation ici présente. Ensuite, nous reprendrons les débats et les groupes politiques pourront intervenir et je soumettrai ce vœu au vote.*

J'avais également prévu, très rapidement, comme c'est le premier Conseil de la rentrée, et que l'été s'est achevé, qu'on a eu un été marqué par diverses actions, je voulais quand même donner un petit écho. Ce n'est pas quelque chose qui doit faire débat, mais c'est juste donner quelques chiffres pour souligner la qualité du travail qui a été produit cet été par les agents du service public. Quelques chiffres, simplement sur les actions :

- *11 830 personnes ont fréquenté les médiathèques, celle du centre-ville et celle de Monmousseau dans les mois de juillet et août.*
- *9 jardins de lecture ont été organisés dans quatre parcs. Au total, 295 personnes ont profité de ces animations : 64 adultes et 231 enfants.*
- *Au total, ce sont 772 personnes, dont 600 enfants qui ont bénéficié des activités spécifiques, jardin de lecture, accueils des centres de loisirs, journée tous ensemble, qui a eu lieu le 23 août en lien avec les maisons de quartier.*
- *Pour la jeunesse, 151 jeunes, de 15 à 17 ans, garçons et filles, ont pu bénéficier des 9 séjours organisés aux Vignes, au Cambodge, en Thaïlande, en Toscane, en Espagne, à Hery et au Vieux Boucau.*

- Pour l'enfance 10 à 30 % d'enfants de plus par rapport à 2017 ont fréquenté nos centres de loisirs au mois de juillet. Près d'un millier d'enfants par jour ont été accueillis en août, nous avons constaté bien sûr un très léger tassement sur ces fréquentations.
- Autre exemple : 462 enfants sont partis en séjours vacances dans nos centres extra-muros, d'Hery sur Ugine et des Mathes, en France et aussi en Europe, où il y a eu des séjours.
- Dans nos quartiers, dans les maisons de quartier agréées et centres sociaux, les initiatives se sont multipliées au fil de l'été, près de 1 600 personnes ont participé aux 34 sorties organisées à la journée ou à la demi-journée. Les ateliers familles ont rassemblé 1 100 personnes et les différents évènements, près de 1 200 personnes.
- Pour les sportifs, plus de 2 900 enfants sont venus pratiquer ensemble et près de 400 adultes ont participé aux activités physiques et sportives de l'été. C'est par centaines qu'ils ont pu fêter, notamment la victoire des bleus, champions du monde, le 15 juillet au stade des Lilas.
- Quant à la piscine, qui est un sujet de débat sur les réseaux sociaux dans la période, l'augmentation de la fréquentation est considérable. Il faut dire que c'était l'été, il faisait chaud. 5 000 entrées en juillet, et 6 900 entrées en août qui ont été enregistrées, soit des hausses respectives de 70 et 130 %, par rapport à l'année 2017. Je voudrais qu'on mesure ce que révèlent ces chiffres.
- Pour nos anciens, et cela me permettra de faire la liaison avec le vœu qui vient après, le dispositif du plan canicule a été déclenché pour veiller à agir contre l'isolement de certains de nos aînés, et leur prodiguer une présence et une attention. 425 personnes âgées isolées ont pu être suivies dans le cadre de notre plan de prévention canicule et contre l'isolement. Dans nos deux résidences, le foyer Croizat et Chevaleret, vigilance attention, animations ont marqué l'été.
- Je parle également de la journée tous ensemble, le 23 août au parc Maurice Thorez, car c'est bien le travail partenarial, transversal des services et des directions qui a permis la réussite d'une belle rencontre festive.
- C'est vrai aussi, et c'est une grande fierté pour moi, et je pense que c'est une fierté pour Bozena Wojciechowski et pour Marie Pieron qui nous écoute, des barbecues participatifs ont eu lieu pour une part au Hangar, mais également dans le quartier Monmousseau où nous avons cet été avec Sabrina Sebaihi notamment, eu le plaisir d'inaugurer un barbecue public, qui a été l'objet de plusieurs utilisations pacifiées dans des quartiers, dont on dit parfois qu'ils sont difficiles.

Je tenais à dire cela en entrée de Conseil municipal pour souligner à quel point le climat dans cette ville cet été a été un bon climat, où toutes ces actions de service public et de convivialité qui ont été portées, y sont pour beaucoup. C'est le service public, c'est notre façon de vivre ensemble et je pense que nous pouvons les uns et les autres, chacun dans nos responsabilités, en être fiers, et que cela ne doit pas être passé sous silence. Voilà ce que je voulais dire. »

VOEU

Vœu relatif à la situation du personnel et des patients de l'hôpital Charles Foix

Rapporteur : Patricia GAMBASIO

M. BOUYSSOU. - « Cela m'a fait une liaison. Je passe la parole à Patricia Gambasio qui nous présente un vœu au nom de la majorité municipale. Patricia Gambasio, nous t'écoutons. »

Mme GAMBASIO. - « Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le vœu dont il est question ici concerne le territoire d'Ivry, mais touche aussi à l'intime de chacun d'entre nous, puisque nous y abordons la question de la santé et des soins.

Comme nous le décrivons dans le vœu, nous souhaitons avant tout apporter notre soutien aux personnels de l'établissement Charles-Foix, suite à l'avis de danger, déposé par la CGT le 20 août dernier. Cette alerte a été l'occasion d'attirer l'attention médiatique sur la situation des malades et des soignants, agissant comme le porte-voix de témoignage dramatique d'un personnel à bout.

Malheureusement, la situation qu'ils et elles décrivent n'a rien d'accidentel. Charles Foix, en particulier, et l'hôpital public en général, sont soumis à un étai financier qui se resserre sans cesse sur les patients et soignants depuis plus d'une décennie. A travers toute la France, les situations, comme celles décrites ici, se multiplient et ce de l'aveu de tous, de tous les soignants, à tous les échelons hiérarchiques. Comment mettre en doute un tel consensus ?

La baisse des dépenses de fonctionnement des hôpitaux a été le cap politique constant des gouvernements successifs qui n'ont eu de cesse d'agiter l'argument massue du trou de la Sécu. C'est ce qui a conduit à l'asphyxie de l'hôpital public, que nous constatons désormais partout. Ce programme politique a brisé de facto la devise républicaine d'égalité devant l'accès aux soins pour tous les citoyens. Le lieu d'habitation, le type de pathologie dont nous souffrons, nos revenus sont de plus en plus déterminants dans la façon dont nous pouvons prétendre être soignés par une médecine qu'ils souhaitent à plusieurs vitesses : déserts médicaux, renoncement aux soins ou services surchargés, pour certains, surcomplémentaires, assurances et cliniques privées pour les autres.

Mais n'oublions pas que derrière les lignes budgétaires du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il y a l'impatience des patients et le quotidien de soignants, qui pour l'immense majorité choisissent ce métier par vocation, et j'y tiens et je répète par vocation et pas par obligation. N'oublions pas qu'à l'hôpital encore, plus qu'ailleurs, les restrictions budgétaires peuvent produire de la souffrance, celle des soignants, parfois en larmes lorsqu'ils déclarent ne plus pouvoir prendre en charge correctement les malades ; celle des patients de Charles Foix, par exemple, qui n'ont pu se doucher pendant quatre jours et plus, en pleine canicule estivale ; et si l'on en croit l'AP-HP celle des aidants, enfin, impuissants et désolés face à tant de mal-être.

Dans ce contexte. C'est la question du respect de la dignité de chacun qui est posée. Elle est posée à Charles Foix, en ce moment même. Mais ne nous y trompons pas, elle est aussi posée par le projet libéral.

Ce projet de longue haleine, de mise en bas du système public de santé et de la Sécurité sociale. Face à cela, ne nous laissons pas culpabiliser par le discours de ceux qui expliquent que la France n'a plus les moyens de son système de santé publique. Nous y consacrons 6 points de PIB de moins que les Etats-Unis. Nous ne sommes pas non plus un pays hypocondriaque. Ces 20 dernières années, nos dépenses de santé ont crû de 14 %, contre 20 % pour l'Allemagne ou 36 % pour le Royaume-Uni.

La réalité à laquelle patients, soignants et citoyens sont confrontés aujourd'hui n'a rien d'inéluctable. Aussi, c'est avec grande attention que nous attendons le détail du plan santé. Le gouvernement ne lève pour le moment aucune crainte quant à la situation financière de l'hôpital, ni de maillage du territoire national en matière d'offre de soins. Nous serons d'autant plus attentifs au contenu de la loi Buzyn qui doit être examinée début 2019 par le Parlement afin qu'il soit conforme aux intérêts des soignants et des patients.

Pour relever l'hôpital public, revenons sur le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), invention de François Hollande, pérennisé par le gouvernement dans son dernier projet de loi de finances, qui prive la Sécurité sociale et les hôpitaux de 20 milliards de cotisations patronales dès cette année. Pour relever l'hôpital public, substituons à l'industrie pharmaceutique ces dépenses publicitaires et les prix scandaleux qu'elle pratique pour certaines molécules un pôle public du médicament. Pour relever l'hôpital public, réglons les établissements privés et les actionnaires qui sont derrière la plupart d'entre eux et qui sont les grands gagnants de la tarification à l'acte de ces dix dernières années.

Tout cela peut sembler bien ambitieux dans la période que nous traversons. Nous avons pourtant la responsabilité de l'être. D'abord pour les soignants et les patients de Charles Foix, mais aussi pour tous les usagers de l'hôpital public à travers le pays. Les élus de notre groupe voteront bien évidemment ce vœu et resteront mobilisés aux côtés du personnel de l'hôpital, quant aux suites à lui donner. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Patricia Gambiasio. Comme je le disais tout à l'heure, à moins qu'il y ait de farouches oppositions, mais je ne crois pas que ce soit le cas, je suspends donc la séance du Conseil municipal pour passer la parole aux représentants du personnel. Je ne sais pas le ou laquelle d'entre vous intervient. Il y a un micro sans fil qui arrive vers vous. Je vous invite à vous en saisir. Merci. »*

Suspension de la séance suite à une intervention du public

M. BOUYSSOU. - *« Merci à la délégation. Me voilà dépositaire d'un dossier. Je réouvre la séance, et je passe la parole à qui l'on veut, sur ce point du vœu. Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Bonsoir Monsieur le Maire et chers collègues, et aussi chers amis de la CGT qui nous ont présenté la situation dramatique à l'hôpital Charles Foix.*

Comme cela a été dit, notre groupe soutient le vœu présenté par la majorité municipale, et comme vous tous, nous sommes particulièrement soucieux de la préservation de la qualité des soins prodigués aux personnes âgées et en particulier à l'hôpital Charles Foix. On a vu les difficultés que vous avez rencontrées, et c'est tout à fait intéressant. Merci encore d'être venus pour présenter cela, parce que je crois que ces points-là ne sont pas suffisamment connus.

Ce niveau des soins a de toute évidence été insuffisant durant cet été, ce qui a eu des conséquences inacceptables pour le personnel, comme pour les patients. Comme vous le savez, on forme aussi des infirmiers et des infirmières à l'IFSI d'Ivry, mais apparemment pas en quantité suffisante. Vous demandez qu'il y ait des recrutements plus importants. Et dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur qui se profile, il n'est pas certain que cet enseignement public soit maintenu dans notre ville après 2020. La formation d'infirmiers et d'infirmières passera dès l'an prochain par Parcoursup, une filière de sélection sur laquelle on pourra revenir. Si elle reste inchangée, on risque de voir sélectionner des étudiants moins motivés qu'eux jusqu'ici par cette profession qui requiert une certaine abnégation et un intérêt particulier pour les soins, et comme cela a été dit, une vocation.

Vous savez par ailleurs à quel point nous tenons au renforcement de l'Enseignement public à Ivry. Nous voudrions donc indiquer dès maintenant notre très grand intérêt pour le maintien de cette formation à Ivry. Et peut-être pourrait-on y adjoindre, mais cela se discute, une spécialisation pour personnes âgées.

De manière générale, avec l'hôpital Charles-Foix dont nous avons parlé, avec son enseignement de gérontologie classique pour la spécialisation des étudiants en médecine, avec son enseignement à distance de gérontologie, avec l'association Futur Âge présidé par le Professeur Jean-Charles Pomerol qui organise chaque année une conférence sur le bien vieillir, -et cette année, la conférence aura lieu le 29 novembre et portera sur l'urbanisme vertueux pour les personnes âgées. Je vous invite à y participer si vous le pouvez-, avec Silver Innov', présidée par Marie Pieron, que je salue au passage, si elle m'entend, et avec les recherches aussi sur la maladie d'Alzheimer réalisée à l'hôpital Charles Foix, avec jusqu'ici diverses aides, notamment de la ville, du département, de la région et de l'Union européenne, tout cela mérite qu'Ivry, non seulement ne soit pas dégarnie dans ce domaine, comme c'est la situation à l'heure actuelle, mais au contraire qu'elle soit renforcée dans cette spécialité.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait qu'avec le vieillissement attendu de la population, cette spécialisation deviendra de plus en plus nécessaire. Comme vous l'avez dit, la gériatrie actuellement, c'est le parent pauvre dans ce domaine. La ville d'Ivry avec l'hôpital Charles Foix et les divers atouts que je viens de mentionner, et avec l'aide du gouvernement, devrait donc devenir un site d'innovation pilote dans ce domaine. Voilà toutes les raisons pour lesquelles j'invite toutes les formations politiques de notre Conseil municipal ce soir, et en tant que membres de la majorité et aussi en tant que conseiller municipal délégué à l'Enseignement supérieur, à voter ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Arthur Riedacker. Annie Lefranc. »

Mme LEFRANC. - « Inutile de vous dire, Monsieur le Maire, l'attachement que je porte à l'hôpital Charles-Foix. J'y ai siégé au Conseil dans les années 90, jusqu'au regroupement avec La Pitié Salpêtrière, et j'y siége toujours en tant que représentant des usagers.

La gériatrie est une discipline difficile. De grands efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer, tant les locaux que la prise en charge des patients. Certains services comme les soins palliatifs ou l'oncogériatrie ont été labellisés cette année au mois de juin. J'ai d'ailleurs fait la visite de l'établissement avec vos sénateurs, et on a pu voir la portée des actions entreprises.

Malgré les efforts qui ont été faits, les autres services, comme le long séjour, ou le SSR (soin de suite et de réadaptation) sont confrontés au manque de personnel, notamment en période de vacances, mais ce n'est pas propre à Charles Foix. On l'a vu aussi pour les urgences, on l'a vu pour la psychiatrie, on l'a vu aussi dans les EHPAD. Les réformes successives de notre système de santé, même si tout n'a pas été négatif, se sont surtout appliqués à diminuer le nombre de lits et bien sûr des moyens qui vont avec.

A Charles Foix l'été a été difficile. La situation s'est dégradée. Le personnel, mais aussi les patients et les familles ont énormément souffert. Pour nos « vieux », et c'est un terme affectueux, ce n'est pas du tout péjoratif de ma part, qui vont être de plus en plus nombreux, dont moi et certains d'entre vous très prochainement, on va en faire partie, il est urgent d'être vigilant sur les mesures de prise en charge de la vieillesse. D'autant que l'amputation faite sur toutes les retraites ne permettra plus à certains de se payer les moyens de rester à domicile, ni de se payer des maisons de retraite digne de ce nom, et encore moins de se soigner correctement, parce que le coût des mutuelles est devenu prohibitif lorsque l'on a un certain âge. Tout ce que nous ferons pour améliorer les choses aujourd'hui, et je dis cela pour ceux qui ne se sentent pas motivés par le sujet, parce que les personnes âgées, ça ne motive pas toujours, pensez égoïstement, car vous êtes les « vieux », je dis toujours ça en termes affectueux et à mettre entre guillemets, vous êtes les vieux de demain, et que tout ce qu'on fera aujourd'hui, c'est pour vous qu'on va le faire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous soutiendrons ce vœu. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Merci. Le groupe France Insoumise est évidemment associé à ce vœu. Je voulais d'abord remercier les camarades travailleurs de l'hôpital Charles-Foix pour leur combat, parce que leur bataille pour leurs conditions de travail est le combat de toute la société pour sa dignité. Il faut évidemment poursuivre et élargir le plus possible la solidarité avec ce combat, qui est le combat de nous tous.

A ce titre, notre députée Mathilde Panot a posé en début de semaine une question écrite au gouvernement sur la situation de l'hôpital Charles Foix, que je vais me permettre de vous lire : Madame Mathilde Panot alerte Madame Agnès Buzyn, ministre de la Santé quant à la situation de l'hôpital gériatrique universitaire de Charles Foix à Ivry-sur-Seine. Les conditions de travail y sont particulièrement déplorables et demandent une réaction immédiate de la part du Ministère. Suite à la sollicitation considérable des urgences parisiennes pendant la phase de canicule de cet été, l'hôpital Charles Foix se trouve dans une situation insupportable. Plusieurs infirmières font état d'un ratio personnel soignant/patient absolument honteux. Dans des services qu'elles ne connaissent pas toujours, les infirmières se retrouvent seules pour 48, 70, jusqu'à 82 patients sur deux étages différents. Madame Mathilde Panot considère qu'il est inadmissible de tolérer que l'hôpital public français soit mal traité à ce point. En l'espèce, ce sont en effet, et le personnel soignant et les patients qui souffrent d'une absence de réaction politique. La visite du directeur de l'AP-HP, Monsieur Martin Hirsch, le 21 août dernier, n'a rien changé à la situation.

La CGT a déposé deux alertes DGI (danger, grave et imminent), la première le 20 août, la seconde le 3 septembre dernier. Madame Mathilde Panot rappelle des éléments préoccupants que les personnels ont d'ores et déjà transmis au ministère. Le service minimum déterminé par les cadres hospitaliers ne peut être assuré, faute de personnel disponible. Dans les conditions sous-dimensionnées, il n'est donc pas possible qu'un soin humain soit prodigué aux patients. Madame Mathilde Panot rappelle que fonder une politique hospitalière sur une politique du chiffre mène toujours aux mêmes résultats : souffrance des patients, dépression d'une partie du personnel, honte collective pour la République, qui se doit d'être sociale, comme le précise le préambule de notre Constitution. Madame Mathilde Panot demande à Madame la Ministre de bien vouloir considérer qu'il n'est donc pas possible de laver une personne lourdement handicapée comme c'est souvent le cas en gériatrie en l'espace de 15 minutes seulement. Lorsqu'à la détresse physique s'ajoute la détresse psychologique, le temps manque aux soignants pour reconforter ou simplement parler aux patients. Madame Mathilde Panot rappelle à Madame la Ministre le risque considérable que son inaction fait courir aux soignants comme aux patients. Les soignants ont le sentiment légitime au vu de l'attentisme des autorités de tutelle d'être méprisés. Aussi Madame Mathilde Panot s'interroge sur le temps que Madame la Ministre compte mettre pour répondre aux exigences légitimes frappées au coin de la nécessité du personnel soignant de l'hôpital Charles Foix, recruter 30 infirmiers ou infirmières et 20 aides-soignants ou aides-soignantes supplémentaires. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Mourad Tagzout. Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD. - « Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les représentants du syndicat CGT de l'hôpital Charles Foix. Que dire de plus ? Nous souhaitons apporter notre soutien aux personnels de l'hôpital Charles-Foix pour la situation qu'ils vivent, et c'est vrai dans d'autres hôpitaux et établissements publics de santé, ces personnels qui travaillent dans des conditions salariales inadéquates, des conditions de travail de plus en plus inhumaines et pénibles. Et les remercier pour leur dévouement sans faille au service de l'intérêt général et de la santé publique, malgré ces conditions.

Les politiques publiques successives, les réformes successives et les gouvernements successifs n'ont pas permis de résorber un déclin de la qualité de travail de ces professionnels de santé. Les annonces faites récemment n'y contribueront qu'à la marge, pour ce qui est des charges administratives, elles n'amélioreront aucunement la situation sur le plan des salaires et continueront sans aucun doute à aggraver la situation sur le plan des effectifs, des horaires et des conditions de travail. La France n'est pas à la hauteur sur cet enjeu majeur. Evidemment, le problème est général. Les témoignages le démontrent partout en France, mais nous ne pouvons que partager les inquiétudes en particulier pour ce qui concerne la gériatrie, et le fait d'aider nos anciens à vivre, à vieillir et à être soignés dans la dignité. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Evelyne Lesens. »

Mme LESENS. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les représentants du CHSCT de l'hôpital Charles Foix, Mesdames et Messieurs les Délégués syndicaux de la CGT. Naturellement le groupe écologiste s'associe pleinement aux considérants ainsi qu'aux décisions du présent vœu.

Chaque élu au sein de ce Conseil municipal, et nous le pensons, est attaché à la présence d'institutions sanitaires d'excellence sur le territoire Val-de-Marnais en général, et sur celui de notre ville en particulier.

Pour rappel, le groupe des élus écologistes d'Ivry avait déposé au Conseil municipal du 24 mai 2018, un vœu en faveur du maintien du service de greffe hépatique au sein du groupe hospitalier Henri-Mondor. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être sensibles à la question des conditions de travail du personnel œuvrant au sein de l'hôpital gériatrique Charles Foix de notre ville. Le changement climatique ne fait aujourd'hui plus de doute, comme en témoigne les fortes chaleurs que notre pays a endurées durant une grande partie de l'été. Ces épisodes ne peuvent plus être considérés comme des exceptions, mais comme la norme.

C'est dans ce contexte que depuis le 20 août dernier, le syndicat CGT a déposé un avis de grève pour danger grave et imminent en invoquant les manques importants d'effectifs qui mettent en danger les patients comme le personnel soignant. En conflit avec la Direction, le syndicat CGT demande l'embauche de 30 infirmiers et infirmières, et de 20 aides-soignantes et aides-soignants, revendication tout à fait justifiée pour pallier aux difficultés rencontrées par les personnels soignants dans l'exercice de leurs missions auprès des personnes âgées hospitalisées en gériatrie.

Dans cette perspective, les élus écologistes d'Ivry entendent exprimer leur solidarité et apporter leur soutien aux personnels soignants en grande souffrance au sein de cet établissement. Il nous apparaît urgent et nécessaire que l'Etat prenne ses responsabilités en matière de gériatrie. En effet, alors que la population française vieillit et que les besoins sont immenses, la gériatrie connaît une véritable crise de vocations. De plus, pour la seule année 2017, seuls 200 postes de gériatres avaient été ouverts, alors que les spécialistes en réclamaient 500. Une nouvelle fois dans ce domaine comme dans d'autres, l'Etat ne peut se désengager et fuir ses responsabilités. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Evelyne Lesens. Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - « Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, représentants de la délégation CGT. Bien évidemment, le groupe CCI s'associe à ce vœu et apporte toute sa solidarité et tout son soutien aux personnels de l'hôpital Charles Foix et à leurs revendications légitimes, alors qu'ils ont eu à subir des conditions de travail inadmissibles en plein été, dans un hôpital destiné en premier lieu aux personnes extrêmement vulnérables que sont les personnes âgées. Les situations rapportées par le personnel de Charles Foix nous interrogent d'abord sur le traitement des personnes âgées dans les hôpitaux, dans notre société en général et sur la place de la gériatrie dans notre pays, qui semble ne pas prendre suffisamment la mesure de l'allongement de la vie et du besoin de plus en plus grand de développer des politiques d'aide et de santé en direction de nos aînés.

Nous ne pouvons qu'être inquiets également sur le devenir de l'hôpital Charles Foix, alors qu'il y a quelques années la volonté de voir disparaître ce site hospitalier avait clairement été exprimée, alors même que notre territoire souffre de désertification médicale. Des restrictions budgétaires malheureusement n'épargnent pas le domaine de la santé, et il est important que notre municipalité participe à la mobilisation contre l'atteinte aux personnels de santé et aux hôpitaux publics, de la même manière qu'elle a lutté contre la fermeture de l'hôpital Jean Rostand il y a une dizaine d'années. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Je crois que j'ai plus d'inscrits donc je vais me donner la parole quelques instants. Chacun connaît ici mon attachement à l'hôpital Charles Foix où j'ai travaillé en tant qu'infirmier, qu'agent hospitalier, qu'adjoint administratif, pendant plus de deux décennies, je n'ai pas compté les années. J'ai assisté ces dernières années à une dégradation considérable de cet établissement du point de vue du nombre de lits. Dans mes souvenirs, il y avait encore plus de 1 000 lits d'hospitalisation qui étaient dans cet établissement et qui répondaient à un réel besoin. On a enlevé les lits de longs séjours, la grande majorité des lits de longs séjours pour les remplacer, Patricia Gambiasio l'a évoqué dans son intervention, au mieux par des EHPAD publics.

J'ai l'honneur de présider le EPSMSI (établissement public social et médico-social intercommunal entre Ivry et Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) des Lilas, l'unité d'Ivry Vitry, il y a dans cet établissement 72 patients chaque nuit et ça c'est récent, parce qu'avant il n'y en avait pas. Il y a une seule infirmière qui est présente, parce qu'on considère que les personnes âgées qui sont dans ces établissements n'ont pas besoin de soins réguliers et qu'il n'y a pas besoin. Ce n'est pas le même niveau que quand on est dans un établissement hospitalier, pris en charge pour sa perte d'autonomie, pour ses pathologies.

Les EHPAD ne remplaceront jamais le professionnalisme, la concentration de professionnels autour du soin que l'hôpital public, qui jusque-là, jusqu'à il y a une dizaine ou une quinzaine d'années je dirais, assumait cette mission. Petit à petit, on a vidé l'hôpital public de cette mission pour le concentrer sur les pathologies lourdes et transitoires, sur les services des GU, sur les soins de suite et de rééducation qui comme leur nom l'indique appellent une suite. C'est-à-dire qu'après les semaines de renouvellement de l'hospitalisation il faut trouver un lieu de vie, assez souvent les familles sont dépourvues de moyens pour prendre en charge des personnes âgées lourdement dépendantes. Il faut trouver un EHPAD public, ce qui est rare. C'est difficile, il y a des listes d'attente. Ou alors il faut avoir beaucoup de moyens et trouver un EHPAD privé, une structure d'accueil.

Tout ce que vous avez dit les uns et les autres est juste. On a un problème de société à traiter. A Ivry, nous avons un sujet particulier avec l'hôpital Charles Foix, qui est un hôpital historique de notre ville.

Ce qu'a annoncé tout à l'heure dans leur intervention, les représentants du personnel, sur ce qui est en train de se passer du point de vue des restructurations de l'Assistance publique, qui en fait va s'exploser en énormes groupes hospitaliers, comme cela a été dit, qui vont regrouper plusieurs entités ensemble. C'est une façon de faire exploser le statut de l'Assistance publique et de faire exploser cette entité multi centenaire à l'échelle de notre pays qui avait su créer avec un pôle universitaire, avec des pôles d'excellence, des pôles de recherche, etc., je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par les représentants de la CGT.

Mais je crois qu'il y a de quoi être inquiet sur cette restructuration massive que Monsieur Hirsch, qui a par ailleurs des qualités, mène de main de maître. Il a quand même survécu à trois présidents de la République dans la mission qui lui est confiée, un en tant que Haut-Commissaire aux solidarités et deux en tant que Directeur général de la plus grosse structure hospitalière de ce pays. Le mouvement de libéralisation, de marchandisation de la santé, on se passe le relais d'un gouvernement à l'autre : Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron : même combat.

On est là-dessus et on continue, on dégrade et on va arriver à une sélection par le fric de ceux qui pourront avoir une fin de vie digne et de ceux qui auront vécu avec les minimas sociaux.

Plusieurs l'ont évoqué, je n'y reviens pas sur le sort qui est fait aux retraités dans la dernière période, c'est quand même une chose tout à fait catastrophique avec l'augmentation de la CSG, la non-réévaluation des pensions à la hauteur de l'inflation. On arrivera plus tard à la retraite, plus abîmés, ayant eu moins de moyens, donc plus dégradés. Ce qu'a dit tout à l'heure Annie Lefranc est tout à fait exact : certains d'entre nous commencent à franchir le Rubicon, mais nous sommes tous des vieux en puissance et on sera tous à un moment donné concernés par cette question. C'est effectivement maintenant qu'il faut s'en occuper.

C'est une question locale, au travers de l'hôpital Charles-Foix, mais c'est aussi une question nationale, européenne et mondiale à laquelle nous sommes confrontés. Je crois que c'est Evelyne Lesens qui évoquait à l'instant les questions du réchauffement climatique, et effectivement, je mets les deux choses au même niveau. Pas seulement parce qu'il y a eu la canicule et que les personnes âgées fragiles sont celles qui l'ont le plus subi et qui ont été le plus en difficulté. Je rappelais tout à l'heure les efforts sous l'impulsion de Patricia Gambiasio qui ont été faits pour lutter contre l'isolement, pour appeler tous les jours ces 425 personnes âgées potentiellement isolées. Mais tout cela ne suffira pas. Nous sommes confrontés pour la planète, comme pour nos vieux et pour nous-mêmes, puisque nous sommes tous des vieux en puissance, à un véritable problème et un projet de société qu'il faut construire et auxquels il faut répondre. C'est tout à fait urgent.

Me reviennent en tête les luttes considérables que nous avons menées à Ivry contre la fermeture de l'hôpital Jean Rostand, qui était le signe avant-coureur de tout ce qui a été évoqué ce soir par les uns et les autres. Nous n'avons pas gagné ce combat. Nous n'avons pas gagné, mais ce n'est pas parce qu'on ne l'a pas gagné que nous n'avons pas eu raison de le mener, quand on voit où on en est aujourd'hui. On était à Ivry, dans l'unité, devant et visionnaire par rapport à ce qui allait se passer demain. Parce qu'aujourd'hui nous sommes tous confrontés autour de nous, nous en sommes tous témoins.

Le suivi des grossesses aujourd'hui dans cette usine qui a été créée, avec tout le respect que j'ai pour les soignants qui travaillent là-bas et pour les praticiens, ce n'est pas du tout un signe de mépris, mais qui a été créée à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, après la fermeture de Jean Rostand, ne répond pas à une amélioration ni de la sécurité ni de la prise en charge des patientes. C'est au contraire une dégradation : des durées de séjour qui sont moins longues, un accompagnement qui est de moins bonne qualité. J'enregistre, je ne vais pas dire tous les jours, mais très régulièrement, des témoignages sur la dégradation que cela a occasionnée.

Je pense qu'avec ce qui a été fait cet été par les organisations syndicales, par la CGT, et je salue le travail qui a été fait. Il faut qu'on en assure le relais, c'est notre responsabilité. Je pense qu'il faut maintenant qu'on passe à une étape de mobilisation citoyenne de cette ville, mais pas que de cette ville, puisque le secteur d'accueil de l'hôpital Charles Foix intéresse aussi les Parisiens dont les personnes âgées sont accueillies aux urgences de la Pitié-Salpêtrière. Si j'ai bien compris ce qu'a dit ce qu'ont dit les représentants du personnel tout à l'heure, cela va concerner un bassin de vie encore plus grand, avec le regroupement au travers des hôpitaux.

Le vœu qu'on vote ce soir au Conseil municipal, et je me satisfais au travers de vos interventions, de constater qu'il va être unanime. Ce n'est pas souvent dans ce Conseil, mais ce soir, on va avoir un positionnement unanime de tous les groupes de la majorité et de l'opposition sur ce sujet, et vraiment très sincèrement je m'en réjouis.

Et cela prouve que le sujet est d'importance, puisque l'on est capable, les uns et les autres de dépasser les clivages pour avancer sur cette question.

Je disais, il faut qu'on monte le ton sur cette affaire. J'ai deux propositions à faire. Nous ne sommes pas forcés de nous prononcer ce soir. La première c'est que je vais prendre l'initiative le 5 octobre, la date est en train de circuler d'une réunion interne sous mon égide avec les principaux parlementaires. Bien sûr, j'ai associé Mathilde Panot, j'associerai les conseillers départementaux, j'associerai Catherine Vivien et Patricia Gambiasio dans leurs responsabilités de maire adjointe de la santé et en direction des personnes âgées. J'invite bien sûr le syndicat CGT à y être présent, et j'inviterai aussi l'association, -je dis toujours l'association de Françoise Ney, parce que j'ai de l'affection pour Françoise Ney, mais je me souviens- du comité de soutien et de défense des hôpitaux publics qui avait été créé et qui avaient mené... et de proximité pardon, c'est un nom à rallonge et je n'ai pas encore intégré le raccourci. Donc je les inviterai à être présents pour qu'on puisse ensemble, pas de manière tout de suite publique, mais regarder comment on pourrait construire une mobilisation d'abord ivryenne, mais qui peut aller au-delà, pour défendre l'avenir de l'hôpital Charles Foix.

C'est en ce sens que je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, mais je ne veux pas que cela remette en cause le vote unanime du vœu. Je prends un petit risque en faisant cela, mais je pense que cela ne vous posera pas de problème. Il y a un objet très précis qui vient de nous être donné par mes camarades de la CGT, c'est la revendication précise de la création immédiate de 20 postes d'aides-soignants et de 30 postes d'infirmiers. Je pense que c'est une revendication concrète. Voyez 472 lits, vous faites la division de ce que cela représente en équivalents temps plein d'infirmiers par rapport à ce qui est demandé. Je trouve que c'est une revendication tout à fait raisonnable qui devrait, me semble-t-il, être entendue en urgence par le gouvernement et par la Direction de l'Assistance publique.

Est-ce que vous seriez éventuellement d'accord pour qu'à notre vœu, nous ajoutions, j'allais dire un cinquième point ? Je vais en donner lecture parce que cela n'a pas été fait, donc pour le public, c'est peut-être mieux. Le Conseil municipal :

- *exprime son soutien au personnel de l'hôpital Charles Foix, dont les revendications visent à leur permettre d'exercer leur métier dignement, dans des conditions assurant leur propre sécurité et celle de leurs patients ;*
- *invite la ministre de la Santé à se rendre sur place afin de constater la réalité des conditions de travail dénoncées par les soignants ;*
- *souhaite que dans le cadre de la réorganisation des formations médicales, l'enseignement dans ce domaine à Ivry soit préservé ;*
- *appelle solennellement la ministre de la Santé à prendre la mesure, dans la réforme du système de santé qu'elle doit présenter en septembre, des menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'hôpital public, et plus spécifiquement sur le domaine de la gériatrie, et d'être à la hauteur de l'enjeu de santé publique que représente le vieillissement de la population française.*

- *Peut-être pourrions-nous en cinquième point ajouter : « s'associe », je ne peux pas dire la CGT, sinon cela va bloquer le vote et c'est plus général que cela. Le Conseil municipal « s'associe à la demande des personnels pour la création immédiate de 30 postes d'infirmiers et de 20 postes d'aides-soignants. » Parce que c'est une chose concrète, je pense que nous pouvons la gagner, si on monte le ton dans la ville, si on s'organise et si on agit.*

Est-ce que vous avez une opposition à ce que l'on ajoute cette cinquième demande qui est conforme à ce qui est porté par nos amis ce soir ? Cela ne vous pose pas de problème ? On l'intègre, puisque nous pouvons intégrer jusqu'en dernière minute des choses, et encore une fois, cela ne me semble pas un truc révolutionnaire. 30 infirmiers pour 472 patients, je vous laisse faire le calcul, c'est un dixième d'équivalent temps plein par lit, dont il y aurait bien besoin et 20 aides-soignants c'est 0,5^{ème} d'équivalent temps plein. C'est quelque chose que nous pouvons voter tous ensemble. On est d'accord je peux intégrer cela et cela ne remet pas en cause les votes ? Super. Je mets aux voix. Qui est pour ? Il faut faire des photos, parce que ce n'est pas souvent. On fera croire que c'est le budget, je vous fais le coup à chaque fois. Merci vraiment. Merci, merci, merci beaucoup et merci à toutes et à tous. On peut applaudir, parce que ce n'est pas souvent. »

Applaudissements

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par la majorité municipale relatif à la situation du personnel et des patients de l'hôpital Charles Foix.

(unanimité)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**PETITE ENFANCE****A) Multi-accueils Ada Lovelace et Rosa Bonheur**

Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance
Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF 94

B) Relais assistant-e-s Maternel-le-s Hartmann

Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne

Rapporteur : Atef RHOUMA

M. BOUYSSOU. - « On va continuer le Conseil. On parcourt toutes les étapes de la vie. On a commencé par le vieillissement et on saute à la petite enfance. On fait un petit retour en arrière. Je vais passer la parole à Atef Rhouma. Je lirai son intervention. Je confie transitoirement la présidence à Romain Marchand et je vais raccompagner mes camarades. »

(Passage de la présidence à Romain Marchand)

M. RHOUMA. - « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Comme vous le savez, depuis le début du mandat, de nombreux chantiers ont été initiés par la municipalité dans le domaine de la petite enfance et de nombreuses délibérations ont été adoptées en Conseil municipal, sans toujours faire l'objet d'un débat dans cette instance. Les deux délibérations de ce soir auraient pu, une fois de plus, se trouver dans la rubrique des affaires sans présentation orale, d'autant plus que je doute qu'elles suscitent de nombreuses polémiques, puisqu'elles visent essentiellement à obtenir quelques fonds supplémentaires pour le développement de nos structures sur les bases de conventions d'objectifs et de financements passées avec la CAF. Mais il est important à cette étape de la mandature de faire un point global sur la petite enfance, et je ferai donc une seule intervention pour ces deux points petite enfance, en en profitant pour rappeler les orientations et les évolutions récentes de nos politiques publiques en la matière à Ivry-sur-Seine.

Nous constatons tous à quel point l'obtention d'un mode de garde constitue pour de nombreuses familles Ivryennes un enjeu extrêmement important. En premier lieu, pour concilier vie professionnelle et vie privée, la question qui se pose à toutes les familles : comment vais-je pouvoir travailler si je n'ai pas de mode de garde ? Les besoins en la matière sont énormes. Les enjeux renvoient aussi à des enjeux sociaux et sociétaux en termes d'égalité hommes-femmes, d'émancipation des enfants, des parents ou encore à des enjeux financiers pour les familles.

Parce que l'accès à un mode de garde constitue un enjeu grandissant et que les réponses qui sont apportées sont insuffisantes sur les territoires, notre municipalité a entrepris ces dernières années de nombreux chantiers visant à maintenir, augmenter et améliorer l'accueil des enfants et des familles dans nos structures municipales, et cela malgré les fortes contraintes budgétaires imposées par l'Etat.

Le premier objectif que nous nous sommes fixé fut de doubler le nombre de berceaux en crèches municipales d'ici la fin du mandat, tout en améliorant la qualité de l'accueil collectif municipal. Le remplacement de nos quatre mini-crèches par quatre multi-accueils de 40 berceaux est l'un des chantiers qui nous permet d'ici 2020 de doubler la capacité d'accueil de nos structures municipales et d'offrir un accueil répondant davantage aux attentes et aux besoins des enfants et de leurs parents.

A ce jour, trois nouvelles structures de 40 berceaux ont été ouvertes et la capacité d'accueil du multi-accueil Parmentier a été augmentée de 8 berceaux. Avec l'ouverture prochainement, je l'espère, de la quatrième crèche située rue Ledru-Rollin, nous arriverons à un nombre total de 188 berceaux soit la création de 99 nouveaux berceaux depuis 2014.

Aujourd'hui, nous disposons donc sur notre territoire en termes de structures d'accueil collectif :

- *une halte-garderie d'une capacité de 15 places, mais qui accueille beaucoup plus de familles,*
- *un multi-accueil place Parmentier d'une capacité de 28 places,*
- *trois multi-accueils collectifs et familiaux d'au moins 40 places, Rosa Bonheur, Ada Lovelace et Maria Merian qui vient d'ouvrir ses portes rue Lamant,*
- *4 crèches départementales de 60 à 66 places,*
- *117 places sur les trois crèches associatives, dont une qui est soutenue financièrement par la Ville,*
- *205 places sur les six crèches privées,*
- *50 places sur les quatre mini-crèches.*

Au total, le territoire d'Ivry compte aujourd'hui 747 places en accueil collectif, contre 491 en 2009. Il est important de remarquer que la moitié de ces places sont aujourd'hui gérées par le privé. Au cours des dernières années, la part du secteur marchand dans la création des nouvelles places en accueil collectif a en effet augmenté. Ce n'est pas propre à notre territoire. La baisse des dotations d'Etat aux collectivités locales conduit en effet, de plus en plus celles-ci à déléguer la création ou la gestion des établissements d'accueil au privé, ce qui malheureusement tend à faire entrer la gestion de la petite enfance dans une logique de rentabilité. Les conditions qui prévalent quant à la qualité des modes d'accueil sont pourtant souvent incompatibles avec certaines tendances denses, lourdes à l'œuvre dans l'approche marchande des modes d'accueil que développent de nombreuses entreprises de crèches.

A Ivry, nous avons fait le choix de nous désengager des crèches privées afin d'investir davantage dans le développement du service public municipal de la petite enfance.

Nous tenons à réaffirmer la nécessité pour nous de placer l'accueil de la petite enfance à l'abri des enjeux de concurrence et de marchandisation, et d'instituer ce secteur comme un pôle d'intérêt général s'incarnant dans un service public de la petite enfance, et l'investissement de l'Etat à cet égard est plus que nécessaire.

Aujourd'hui malgré les nombreuses ouvertures de crèches collectives ces dernières années, nous ne sommes pas en mesure de proposer des places à toutes les familles. Le nombre de demandes de places en crèche est en augmentation constante avec l'accroissement de notre population, mais notre taux de réponses positives aux demandes de places qui nous sont formulées reste stable autour de 30 % pour les structures collectives. Il faudrait donc faire plus, mais les aides au fonctionnement en particulier sont insuffisantes, alors que nous savons que l'ouverture d'une crèche de 40 berceaux nécessite le recrutement d'au moins 15 personnes avec différents types de qualification.

Un des points que nous devons approuver ce soir vise justement à obtenir des subventions complémentaires pour les crèches Rosa Bonheur et Ada Lovelace. Ces aides complémentaires qui visent à encourager la création de places dans les territoires qui en ont le plus besoin ne dépassent pas plus de 28 000 euros pour une crèche de 40 berceaux à Ivry.

Dans ce contexte, nous tentons de développer également l'offre d'accueil individuel et le recours aux assistantes maternelles de notre territoire, qui constitue une offre complémentaire pouvant correspondre aux besoins de nombreuses familles, mais encore une fois, les purges budgétaires des gouvernements successifs nous obligent souvent à innover et transformer l'existant.

La mutation de l'offre d'accueil familial sur notre commune a ainsi été un chantier important de notre mandature. Elle vise à préserver l'offre d'assistantes maternelles municipales dans ce nouveau contexte financier. Nous avons eu à acter ensemble la fermeture de la crèche familiale et la transformation des multi-accueils collectifs de 40 berceaux en multi accueils collectifs et familiaux. Cette décision nous a permis d'intégrer des assistantes maternelles en poste au multi-accueil existant et de maintenir ainsi l'emploi et la diversité de l'offre municipale de l'accueil de la petite enfance.

Tout en continuant d'accueillir les enfants à leur domicile, les assistantes maternelles intègrent donc dès ce mois de septembre les équipes des multi-accueils Rosa Bonheur, Ada Lovelace et Maria Merian. Ce sont dans ces structures que des temps collectifs seront organisés. L'évolution des multi-accueils collectifs en multi accueils collectifs et familiaux a été effectué en concertation élargie avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance et les élus. Pas moins de cinq groupes de travail ont été créés et 32 rencontres réalisées afin que l'ensemble des acteurs réfléchissent à ces évolutions et contribuent collectivement à la réussite du projet. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble du personnel petite enfance pour leur contribution et leur engagement pour défendre et préserver un service public de qualité.

Dans ce contexte contraint, nous pouvons dire aujourd'hui que la transition s'est plutôt bien passée et que nous sommes parvenus à une organisation dans laquelle chaque acteur trouve sa place. Le nouveau projet social et éducatif produit à l'issue de ce travail intensif met en évidence la qualité du projet. Nos structures municipales d'accueil, qui ont pris des formes organisationnelles nouvelles, répondent davantage aux besoins et enjeux actuels.

C'est bien l'envie d'offrir le meilleur accueil et le meilleur accompagnement possible aux enfants et à leurs familles qui guide, de manière constante, notre action publique.

Ce projet est donc construit sur la base des orientations et des valeurs fondamentales que nous portons pour accueillir les familles, et réaffirme notre engagement à faire de nos structures de véritables lieux de mixité, d'échanges et d'écoute, des lieux ouverts où les parents ont toute leur place et qui permettent de répondre au mieux aux besoins des familles, quelle que soit leur situation.

Ces dernières années ont aussi été marquées par l'ouverture d'un nouveau Relais assistantes maternelles (RAM) rue Hartmann, avec la nouvelle convention que je vous demande d'approuver ce soir, et qui vise à obtenir une aide complémentaire de la CAF. Le RAM renforcera ses actions, notamment de promotion de l'activité des assistantes maternelles libérales et de leur formation, et travaillera à l'amélioration de l'information des familles et des assistantes maternelles, ainsi qu'à l'amélioration de la mise en relation de toutes ces assistantes maternelles.

Ce travail est essentiel pour développer le recours aux assistantes maternelles, qui pour une part se trouvent en situation d'inactivité alors qu'un grand nombre de familles sont dépourvues de mode de garde. Parmi les freins au recours à une assistante maternelle libérale : la complexité des démarches et le coût de ce mode d'accueil.

Il n'est pas inutile de vous dire que nous travaillons d'ailleurs avec les services municipaux à la mise en place d'une allocation différentielle pour aider financièrement les familles dans ce domaine, afin de leur faciliter l'accès à l'accueil individuel. Cette allocation permettrait de compenser au mieux la différence de coût entre une garde en collectivité et celui d'une assistante maternelle.

Au total, 499 places chez les assistantes maternelles indépendantes sont recensées à Ivry, mais toutes ne sont pas en activité. Sur la ville, tous gestionnaires et tous modes d'accueil confondus, nous disposons, si j'ajoute aux crèches et aux modes d'accueil individuel, les places en toute petite section dans les écoles maternelles d'à peu près 1 380 places pour les enfants de zéro à trois ans, ce qui représente un taux de couverture de 49 %, pour une moyenne nationale estimée par la CAF, en 2015, à 56 %, le taux de couverture sur le territoire est donc toujours inférieur à celui correspondant au plan national, malgré l'augmentation de près de 50 % du nombre de berceaux entre 2009 et 2017. Des efforts qu'il nous faudra poursuivre pour faire face à la croissance importante du nombre d'enfants dans notre ville.

Je vais m'en tenir là et je ne développerai pas davantage pour ne pas être plus long et vous comprendrez que la liste des chantiers dans lesquels nous sommes engagés dans le domaine de la petite enfance n'est pas exhaustive. Je reste à votre disposition pour vos questions ou pour des compléments d'information. Je conclurai simplement en remerciant l'ensemble des agents du domaine de la petite enfance qui participent à la réalisation de ces nombreux chantiers, pour un service public ambitieux et de qualité. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci Atef Rhouma. La parole est à qui la veut. Vas-y Sandrine Bernard, je t'en prie. »*

Mme BERNARD. - « Bonsoir, rebonsoir Monsieur le Premier Maire adjoint, chers collègues, Mesdames, Messieurs, c'est vrai, nous nous sommes demandés pourquoi vous aviez choisi de passer ces deux délibérations en débat oral.

Sans doute pas pour valoriser la participation importante de l'Etat à la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière de petite enfance, à travers son organisme public en charge du versement des prestations familiales et sociales qu'est la CNAF. A moins que le Président Macron n'ait annoncé ou fait quelque chose qui justifie de longs et beaux discours ce soir sur son action en matière de politique publique de la petite enfance, nous avons considéré qu'effectivement vous aviez souhaité profiter de ces deux délibérations pour mettre en avant votre action en matière de petite enfance.

Pour préparer ce conseil, étant donné que les délibérations concernent deux demandes de subventions, qu'elles sont très techniques et qu'elles ne contiennent aucune information sur votre politique en matière de petite enfance, nous avons été amenés à rechercher, d'une part les dernières annonces éventuelles, ou actualité sur la petite enfance qui auraient pu nous échapper, mais rien de bien nouveau. Quelques effets de manche dans le cadre du plan pauvreté, sans impact immédiat ni commentaire particulier à formuler, qu'il s'agisse de la réforme du CAP petite enfance, qui pour l'instant reste totalement théorique, ou bien de l'annonce d'aider les collectivités à construire davantage de places, ou encore d'accompagner davantage les professionnels de la petite enfance qui sont d'ailleurs l'objet de ces deux délibérations, mais j'y reviendrai. Nous avons creusé du côté de votre action depuis le début de ce mandat.

Je voudrais faire une parenthèse. Il n'est ni loyal ni démocratique de traiter oralement de sujets autres que ceux qui sont fournis à l'ordre du jour. Vous vous étiez d'ailleurs engagés, me semble-t-il, il y a quelques mois, à conduire en septembre un débat sur le fonctionnement de ce Conseil. Le débat que nous sommes en train d'avoir ce soir me conduit à reformuler cette demande qui me paraît absolument essentielle. Je referme cette parenthèse pour revenir à notre sujet.

Nous devons donc nous prononcer sur des demandes de subvention à la CAF pour le financement des places créées dans le domaine de la petite enfance depuis le début de ce mandat, en tout cas pour deux des équipements, puisqu'un troisième vient d'ouvrir, mais la demande de subvention sans doute viendra prochainement. Nous ne pouvons évidemment que voter favorablement à la demande de financement qui vient appuyer la création de places supplémentaires.

Néanmoins, en étudiant scrupuleusement ce dossier comme je viens de vous l'annoncer, comme nous en avons l'habitude, plusieurs questions, interrogations et réflexions nous sont venues. Je vais adapter l'intervention à ce que ce qui vient d'être annoncé, du coup, dont j'espère avoir pris fidèlement des notes. L'accueil de la petite enfance est de la compétence principale des villes. Elle peut néanmoins déborder vers les intercommunalités, selon les choix qu'ont faits les élus et relève des compétences optionnelles du département. C'est d'ailleurs le cas à Ivry, puisque le département, Atef Rhouma l'a dit, a créé et propose environ 240 places. Cet accueil est aussi le fait de structures associatives ou privées, comme c'est le cas à Ivry. Cela a été rappelé.

L'accueil de la petite enfance est un enjeu de société. L'accès à un mode de garde est une forte préoccupation des familles, mais c'est aussi un levier de l'égalité entre les hommes et les femmes et un outil de lutte contre les inégalités sociales et culturelles, mais aussi un facteur de développement et d'épanouissement de l'enfant. La capacité d'accueil n'est donc pas le seul enjeu. Le projet pédagogique et les conditions d'accueil sont également très importants.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, Ivry avait accumulé tous types d'accueil confondus, public, privé, collectif, familial, occasionnel, régulier, un retard important pour une ville de cette taille et considérant son développement, avec un taux de couverture en 2015 qui était de 40,3 %. Pour comparaison, le taux du département est de 45,3 % à la même date, et le taux national de 56,6 %. Vous avez donc choisi d'augmenter le nombre de places en tout cas de places municipales, et cela a été l'objet de la construction des quatre structures, trois ouvertes et une à venir, en remplacement des mini-crèches.

Etant donné que les chiffres ne nous étaient pas donnés, j'ai fait un décompte et effectivement, je parviens à 747 places, mais avec un différentiel de 71, et pas 99 places supplémentaires, c'est sans doute lié au manque de connaissance et de compréhension concernant les choix qui ont été faits à propos de la crèche familiale. La crèche familiale accueillait 50 enfants, dans ce que vous indiquez sur le site internet de la Ville, des places seront proposées dans les structures collectives, six dans certaines, dix dans d'autres, j'atteins un total de 30, une fois la quatrième structure ouverte. Cela peut être un différentiel de 20, mais peut-être que c'est là que mon décompte est faux. Il serait souhaitable d'avoir plus de précisions sur ce qu'il est advenu de la crèche familiale. Les assistantes maternelles sont-elles encore au même nombre ? Encore rémunérées par la Ville ? Et le nombre de places ouvertes aux enfants sont-elles équivalentes ?

Atef Rhouma vient d'insister, assez fortement, sur la volonté de la ville de réaffirmer la priorité à un accueil public de la petite enfance. Cela me paraît effectivement important et de le mettre à l'abri du secteur marchand. Néanmoins, s'il n'y avait pas à Ivry le nombre important de places proposées par des structures associatives ou privées, on serait encore plus bas, et le taux serait effectivement beaucoup plus préoccupant.

Je mets de côté les questions auxquelles il a été répondu. Je voudrais faire une parenthèse sur la CAF, puisque c'est l'objet de cette délibération. Vous indiquez, Atef Rhouma, soit en raison d'un manque d'information, soit en raison d'une mauvaise foi assumée, vous nous le direz, que les aides sont extrêmement insuffisantes et qu'elles ne représentent que 28 000 euros. La délibération qui est soumise à notre vote ce soir le précise quand même très fortement.

Il s'agit d'une aide complémentaire qui ne concerne que les places nouvellement créées dans ces deux structures, mais qui vient en complément d'une prestation quand même assez conséquente fournie à la Ville pour le financement des places de l'accueil de l'ensemble des enfants, cette fois-ci. Elle vient également compléter une subvention en investissement qui normalement est extrêmement conséquente aussi. Je ne pense pas qu'Ivry ne bénéficie pas des mêmes financements que l'ensemble des collectivités en matière de création de structures d'accueil de la petite enfance. Il serait peut-être bon par honnêteté intellectuelle de préciser l'ensemble des aides qui ont été fournies à la Ville en bon gestionnaire que vous êtes, je pense que vous ne manquez pas de clarté concernant ces questions-là. Il nous paraît important d'être transparent là-dessus.

Je disais tout à l'heure la question de la capacité d'accueil est importante, mais pas seulement, effectivement. La ville d'Ivry a élaboré un projet d'accueil, un projet social et éducatif de qualité. Je tiens dans cette intervention à le souligner, en mettant en avant le travail du personnel, des professionnels de la petite enfance, leur implication et leur professionnalisme, qui ont toujours donné une très grande satisfaction à l'ensemble des familles qui bénéficiaient d'accueil collectif ou individuel.

Je souhaite quand même insister sur le fait que l'offre n'est pas forcément en adéquation avec les attentes des familles qui sont beaucoup plus demandeuses d'accueil collectif, et qui effectivement boudent, si je peux employer ce terme, l'accueil individuel qui est proposé. Je note le travail qui est engagé sur la mise en place d'une allocation différentielle, peut-être que c'est une question financière dans beaucoup de cas, parce qu'effectivement le coût pour les familles d'une place chez une assistante maternelle n'est pas du tout le même que le coût d'une place en accueil collectif. Mais peut-être serait-il aussi opportun de réinterroger le projet global à l'échelle de la ville, parce que c'est vrai qu'un accueil individuel peut parfois être plus adapté pour un enfant de 0 à 18 mois, par exemple, et un accueil collectif ensuite de 18 mois à 3 ans pour préparer l'accès à l'école, tout en sachant, vous l'avez précisé, qu'il y a aussi un accueil dans les classes pour les enfants de moins de 3 ans qui doivent être à peu près au nombre de cinq aujourd'hui.

En matière de lutte contre les inégalités, je ne crois pas que vous en ayez parlé ou alors cela m'a échappé, il serait intéressant de disposer de données sur les critères d'attribution et la sociologie des familles qui parviennent à obtenir une place à Ivry. Est-ce que c'est un élément qui pèse dans les choix qui sont faits ou non ? Est-ce que cet objectif qui est poursuivi l'est de façon efficace et satisfaisante ?

Voilà en quelques mots les réflexions que je souhaitais évoquer au nom du groupe socialiste, et qui nous permettent d'approfondir cette intervention qui se voulait préciser la politique menée sur la petite enfance depuis le début du mandat.

Un mot concernant les RAM. Les RAM jouent un rôle extrêmement important dans l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes et en conseil aux familles, dans le domaine de la petite enfance. Pour ce faire, la CAF vise un objectif de 1 agent pour 87 assistants maternels. Je ne sais pas exactement combien d'assistantes maternelles indépendantes existent à Ivry. Vous venez d'indiquer 499 places, j'avais comptabilisé à peu près 250 assistantes maternelles. Nous sommes très loin du compte. C'est sans doute quelque chose qui doit être développé, d'autant plus que les postes là aussi sont très fortement financés par la CAF. D'ailleurs quand on regarde le projet, les ambitions qui sont celles du RAM et qui nous sont fournies, je pense qu'un agent peine à mener seul l'ensemble de ces ambitions et de ces orientations.

Le site indique par exemple deux demi-journées de permanence pour une ville de la taille d'Ivry, cela me paraît peu, et je pense que le besoin n'est pas totalement pleinement satisfait et qu'il y ait une certaine forme de frustration pour l'agent en charge de ce dossier.

Le dossier n'évoque pas précisément les engagements qui sont les vôtres pour répondre aux attentes de la CAF pour obtenir cette subvention de 3 000 euros. Les attentes, il me semble sont au nombre de trois : d'améliorer l'accompagnement des assistantes maternelles, notamment en matière de formation, de rompre l'isolement en participant davantage à leur promotion, à leur communication pour leur permettre aussi de trouver davantage de parents,

et on sait qu'on apprend qu'à Ivry 30 % d'entre elles sont en inactivité, ce qui est quand même extrêmement important. Ensuite, de mieux communiquer à travers le site mon-enfant.fr.

Et justement pour préparer cette intervention, je me suis appuyé sur le site : mon-enfant.fr outre le site de la mairie, tout nouveau, et j'ai pu constater que les informations qui sont fournies ne sont absolument pas actualisées.

Cela me paraîtrait souhaitable et opportun, avant même de promouvoir davantage l'utilisation du site mon-enfant.fr pour les assistantes maternelles de le mettre à jour et de l'actualiser. Par exemple, la mini-crèche PMC (Pierre et Marie Curie) y apparaît encore, et à l'inverse la dernière crèche livrée n'y apparaît pas.

Il ressort de ces délibérations qui vous ont permis de mettre en avant la politique publique qui est la vôtre, des efforts indéniables, mais encore insuffisants, malgré le financement qui est apporté par l'Etat, un manque au niveau des RAM, un manque au niveau de l'accueil collectif, un manque de communication, des efforts à faire pour aider les familles à accéder à des modes de garde. Vos efforts ne permettent pas encore de résorber le retard qui a été accumulé, et donc sans doute pas de permettre de s'aligner sur le développement de la ville et le développement du nombre d'enfants. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Aurélie Philippe ?* »

Mme PHILIPPE. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous voterons ce soir bien évidemment pour ces deux points. En revanche, je m'interroge quant à la signification du vote de ces deux points aujourd'hui, puisque si nous regardons les dates pour lesquelles sont conclues ces conventions avec la CAF, elles sont déjà en cours. Pour le multi-accueil, la première, avec Ada Lovelace, elle doit être conclue sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. La seconde, Rosa Bonheur, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018. Quant à la convention concernant le relais des assistantes maternelles Hartmann, elle est conclue du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020. Elle est déjà bien en cours.*

Je voudrais donc demander quelle est l'utilité de nous faire voter ces conventions ce soir, alors qu'elles sont déjà en cours d'activité ? Serait-ce donc un prétexte pour parler de la petite enfance ce soir ?

Deuxièmement, je voudrais souligner le manque de réactivité du RAM Hartmann dans la gestion des emplois du temps des rencontres avec les assistantes maternelles, ainsi que la complexité des démarches qu'elles doivent effectuer pour avoir une place lors des séances de rencontres où les enfants sont présents. Ces séances sont d'ailleurs fort peu nombreuses à ce jour. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Charlotte Pauron.* »

Mme PAURON. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci à Atef Rhouma pour la présentation de ces éléments, qui nous donne l'occasion de parler de la petite enfance, sujet majeur pour de nombreuses et nombreux citoyens. Je trouve cela bien qu'on en parle ce soir. En effet, comme le souligne de nombreux travaux produits par diverses organisations et institutions, les 1 000 premiers jours d'un enfant sont déterminants, aussi bien pour sa vie présente que future.*

Nous sommes toutes et tous convaincus que l'accueil des Ivryens les plus jeunes au sein de structures publiques dédiées constitue une opportunité pour les enfants, notamment issus des milieux ou de quartiers moins favorisés. Naturellement, cela doit se faire selon des conditions adaptées pour permettre un accueil de qualité, avec des personnels formés à l'accueil des tout-petits, et des taux d'encadrement permettant un accueil serein.

Il est certain que le contrat de gestion imposé par l'Etat aux collectivités, dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros est un bien mauvais coup porté contre notre volonté de conduire une politique de la petite enfance à la hauteur de notre dynamisme démographique. Ivry est une ville qui se développe et c'est tant mieux.

Reste que la compression des frais de fonctionnement, et donc de l'investissement, n'en déplaie à Messieurs Philippe et Macron, un équipement a besoin d'agents pour assurer son activité. Cela est donc susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur les politiques publiques pour lesquelles nous avons été élus. La petite enfance ne fait, hélas, pas exception et il est évident que la gestion de l'actuel gouvernement ne peut qu'entraîner une dégradation des conditions d'accueil dans les lieux de garde. De même, ne nous le cachons pas la vision portée par la République en marche vise à une marchandisation constante du service public, avec à terme l'attribution de marché à des acteurs privés à but lucratif.

Dans ce contexte, Ivry entend tenir bon quant à la politique de la petite enfance et permettre ainsi à nombre de parents, notamment les femmes de bénéficier d'un mode de garde de qualité et adapté à leurs revenus et ainsi de ne pas renoncer à leur emploi. A ce titre, il est utile de rappeler que notre ville fait beaucoup. Nous pouvons évoquer, outre les équipements déjà en place, le schéma directeur Petite enfance dont l'objectif est de répondre de façon plus satisfaisante aux besoins. Cette volonté s'appuie également sur la recherche de financements pérennes, comme nous le constatons ce soir, avec les deux conventions soumises à notre vote.

Dans cette perspective, les écologistes se prononceront pour l'approbation de ces dernières, même si nous pensons que nous pouvons encore aller plus loin avec la mise en œuvre d'une alimentation locale, qualitative, zéro gaspillage, de changes lavables, d'un entretien zéro polluants, d'activité avec des jeux et jouets ni toxiques ni polluants, adaptables et réparables. Enfin, à l'échelle nationale, nous soutenons l'idée d'un droit à l'éveil pour chaque enfant. De manière concrète l'éveil des tout-petits, ainsi que l'accès à la crèche doivent enfin être reconnu comme un droit fondamental, au même titre que l'éducation. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Charlotte Pauron. Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN. - « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de mettre ces points à l'oral, car oui, tout cela est très technique, mais cela en fait est tellement politique, et cela concerne tellement la vie des gens. Alors oui, c'est un prétexte, mais quel beau prétexte, la fameuse et tant espérée place en crèche est souvent l'objet d'un gros baby blues pour les parents. Au pays de la natalité triomphante, l'accueil des enfants de moins de trois ans prend l'eau. C'est un naufrage sur fond de « les femmes et les enfants après ». C'est pourtant une question essentielle en termes d'épanouissement et de socialisation des tout-petits. C'est aussi essentiel pour l'émancipation des femmes.

Oui, nous en sommes encore là, car en sacrifiant les enfants, c'est aussi la vie des femmes que l'on pénalise : accès à l'emploi contrarié pour les plus précaires, progression de carrière entravée pour les autres, discriminations pour toutes. Aujourd'hui, un tiers de celles qui interrompent leur activité, y sont contraintes, faute de solution de garde. Il y a de grosses disparités, bien entendu en fonction des revenus. Pour les familles les plus modestes au niveau national, les enfants sont gardés à 91 % par les parents, 4 % ont une place en crèche et 2 % sont accueillis par une assistante maternelle. Pour les plus riches, 31 % sont gardés par les parents, 16 % ont une place en crèche, 37 % sont accueillis par une assistante maternelle. Nous voyons bien que le nonaccès aux modes de garde enferme les pauvres dans la pauvreté et plus particulièrement les femmes, inégalités dans tous les sens.

Disons-le, la petite enfance est longtemps restée un truc de bonnes femmes. Beaucoup d'hommes politiques ont relégué la politique de la petite enfance au rang de dossier secondaire. Alors oui, on peut se dire que c'est sans doute merveilleux, ces femmes et ces hommes qui souhaitent avoir des enfants, merveilleux les femmes Wonder women à grosse charge mentale, merveilleux ces femmes qui se dévouent pour la cause. Mais en fait, on assiste bien à une catastrophe, celle du dépatouillage des familles, de la lutte pour le Graal, qu'est la place en crèche. Les gouvernements successifs se défaussent concernant la petite enfance, tout comme sur d'autres sujets. Nous pouvons penser à la question des rythmes scolaires qui laissent les collectivités locales s'organiser de façon complètement déconnectées du monde du travail, déconnectées du temps de travail, et sans moyens pour les collectivités.

Dans ce contexte, il est important de replacer l'intérêt général. Dans ce contexte, oui, pour le privé, pour les crèches privées, la vie est vraiment belle. Berceur plus pour gagner plus. Tout ça sur le dos des enfants. Nous sommes bien loin d'un vrai service public national de la petite enfance, bien loin d'une société où le congé paternité évolue vers un congé d'accueil de l'enfant mieux rémunéré et plus long, où le congé parental soit mieux indemnisé et partagé de manière facultative entre les deux parents, afin d'encourager le partage des tâches au sein des familles. Nous savons que les premiers mois sont cruciaux dans l'organisation de la vie familiale. Une mesure à laquelle Emmanuel Macron vient encore de s'opposer.

Globalement, nous sommes bien loin d'une société où nous pourrions mieux articuler une vie personnelle, militante, familiale et professionnelle avec un Code du travail, protecteur et émancipateur. Une société où nous pourrions tranquillement traverser la rue en poussette pour trouver une place en crèche et un emploi.

Reparlons de la CAF, de l'Etat. Si la CAF aidait tant, si l'Etat aidé tant que cela, je pense que nous n'en serions pas là et que les villes ouvriraient tranquillement des places en crèche. Mais le constat est là. A Ivry, la ville a fait un effort considérable lors de ce mandat. Vraiment, le groupe Front de Gauche tient à saluer le travail particulièrement évidemment d'Atef Rhouma, qui s'est attaqué à ce sujet de bonnes femmes, qui en fait n'en est pas un.

L'objectif fixé de doubler le nombre de places sur le mandat sera atteint d'ici 2020. Notons aussi la création d'un nouveau relais d'assistantes maternelles qui sans doute doit encore améliorer son organisation, mais qui n'était initialement pas programmé et qui s'est ouvert. Il y a les réunions d'information pour les futurs parents qui sont tellement essentielles pour comprendre tout le schmilblick autour de l'accueil des enfants.

Il y a aussi pour les personnes en recherche d'emploi, et c'est important de le souligner, des demi-journées d'accueil qui sont possibles pour leur permettre de trouver un emploi, parce que malheureusement, ce n'est pas si simple de traverser une rue.

A Ivry, nous sommes conscients que nous devons encore faire beaucoup dans ce domaine, Atef Rhouma a parlé de l'allocation différentielle sur lequel il travaille avec ses services. Cela peut sans doute aider les familles au regard des coûts pharaoniques d'une assistante maternelle.

Mais nous devons bien, et j'imagine que tu l'as en tête, réfléchir aux critères pour que cette aide ne soit pas simplement un petit coup de pouce pour les familles qui peuvent déjà avoir une assistante maternelle, mais permettre aux familles et aux femmes qui restent à la maison, vraiment de pouvoir accéder à ce service qui en est un.

Je tiens aussi, au-delà des agents du service petite enfance, à saluer l'ensemble de notre service public municipal et départemental. Nous avons la chance d'être dans le Val-de-Marne, moi qui travaille dans les Hauts-de-Seine, qui transfère les crèches aux villes, je peux vous dire que nous sommes bien chez nous, même si je n'aime pas cette phrase habituellement. Je tiens à saluer notre service public départemental, municipal notre théâtre, nos médiathèques, le Luxy, les associations, l'USI, MK Danses, qui accueillent les tout petits enfants dès le plus jeune âge.

A Ivry, oui, nous sommes conscients que la journée de lutte pour les droits des femmes, c'est tous les jours et nous ne lâchons rien, de cette longue lutte pour l'émancipation des femmes, de nos enfants et de tous. Pour nos vieux, pour nos enfants, oui à Ivry, c'est l'humain d'abord. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Fanny Sizorn. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Je n'en vois pas. Peut-être Atef Rhouma tu avais quelques réponses à donner ?* »

M. RHOUMA. - « *J'ai quelques réponses. Je remercie Sandrine Bernard, encore une fois de ses attaques gratuites sur mon honnêteté intellectuelle, et ma faculté à produire dans cette délégation. Mais je vais quand même répondre par politesse, parce que je suis un garçon de bonne composition. Après, sur l'honnêteté on verra, je vous laisse juge de savoir qui est honnête, qui ne l'est pas.*

Sur la question de la CAF, effectivement, la CAF aide notamment sur les structures en investissement. On va prendre une structure moyenne en termes d'investissement sur un budget communal, c'est à peu près 2,2 millions d'euros. La CAF contribue à hauteur de 40 % à peu près, ce qui est très bien. On sait qu'aujourd'hui sur la petite enfance, le point noir n'est pas l'investissement, mais plutôt le fonctionnement. Aujourd'hui on double le nombre de places en crèche, donc on est soumis à un taux d'encadrement et de ce fait, on doit procéder à une série de recrutements.

Là où j'ai axé mon intervention, c'est sur le fonctionnement où il n'y a pas d'aide. Il y a de l'aide sur la création de berceaux, nous sommes en territoire II, donc la CAF nous verse 700 euros par berceau créé, ce qui n'est pas suffisant à mon sens et je le revendique. Comme je revendique le fait d'avoir un service public de la petite enfance, parce qu'on sait que les enjeux en termes d'accès à un mode de garde sont hyper importants, et comme l'a dit Fanny Sizorn en termes d'égalité femmes-hommes, on est sur une rupture. Aujourd'hui, c'est 98 % des femmes qui s'arrêtent de travailler, qui mettent leur carrière entre parenthèses, qui perdent leur poste, car nous n'avons pas de réelle politique.

La première mesure d'égalité parce qu'on est toute la journée en train de dire l'égalité hommes-femmes, etc., sans qu'aucun gouvernement ne s'attaque réellement à la question. La première mesure d'égalité serait le mode de garde, la naissance d'un enfant doit être un moment de bonheur alors que pour certaines familles, -parce que j'en ai reçues à peu près 700 depuis le début du mandat,- c'est un problème. L'enfant devient un problème. Qu'est-ce que je vais faire ? Qui va me le garder ? Je dois le déposer chez ma mère.

Je ne vois pas mon enfant la semaine, etc. Il faut que le gouvernement s'attaque à cette question réellement aujourd'hui.

Effectivement, la création de 30 000 berceaux dans les quartiers dits « Politique de la ville », c'est très bien, mais toujours pas de mots sur le fonctionnement. Parce qu'une ville comme Choisy-le-Roi, par exemple, n'a plus les moyens d'assumer la petite enfance, elle a fait une délégation de service public. C'est une partie d'une délégation importante qui était gérée par la mairie qui a été déléguée au privé. Et quand on parle du privé aujourd'hui, effectivement, on raisonne en termes de taux de couverture sur le territoire, mais ne sont pas accueillis que les enfants Ivryens, car la plupart des réservataires dans les crèches privées, ce sont des entreprises qui ont les moyens de le faire.

A savoir que c'est une question aussi qu'il faut mettre en jeu dans les entreprises. On sait qu'aujourd'hui il y a une exonération sur une place réservée pour une entreprise qui est de 80 % en termes d'impôts, sauf qu'elles ne le font pas. Certaines entreprises font signer des contrats à certains de leurs employés, en disant : dans les trois ans, vous vous engagez à ne pas avoir d'enfant, parce que le patron en face ne voit pas la femme comme potentielle maman, comme potentielle futur parent, mais comme un objet qui doit produire, et qui doit lui apporter de l'argent.

Sur la question des assistantes maternelles effectivement il y avait un chiffre qui était affiché de 50, mais c'était l'ancien agrément. Nous n'avons jamais réussi à recruter, sachant que nos assistantes maternelles ont en général deux enfants par assistante maternelle, ce qui faisait potentiellement 25 assistantes maternelles employées, ce que nous n'avons jamais réussi à faire, parce que la garde, à l'extérieur, en libéral, rapporte beaucoup plus d'argent. Nous ne sommes jamais arrivés à 25, on était à 20. Par la suite, nous avons eu des départs, nous en avons eu encore cette année. Nous avons eu deux départs à la retraite. Nous avons eu un agent qui a été intégré chez nous dans la crèche Maria Merian.

Nous avons fait moduler, en 2014, l'agrément à 32 pour redescendre encore, parce que la CAF effectivement prend en compte le chiffre de 32, et ils vous financent sur ça. Pour eux, on ne remplit pas les 32 berceaux. Donc on avait fait descendre l'agrément jusqu'à parvenir aux multi-accueils collectifs et familiaux. Les assistantes maternelles vont très bien. Elles ont débuté toutes dans leur structure, elles sont hyper contentes, contrairement à ce qu'on avait pu voir il y a un an, où il y avait beaucoup d'inquiétudes sur leur devenir. Elles ont, comme je l'ai dit dans mon intervention, mais c'est le fait, je pense, de ne pas vouloir m'écouter et de m'attaquer, ou se préparer à m'attaquer qui fait qu'on n'a pas retenu tout le texte. Elles ont commencé. Tout se passe très bien. On a 26 enfants qui sont accueillis chez 13 assistantes maternelles, à savoir que les assistantes maternelles ont un agrément de deux, de trois ou de quatre, donc elles peuvent accueillir jusqu'à trois ou quatre enfants, sachant qu'elles travaillent par binôme. Quand une assistante maternelle est absente, c'est l'autre qui prend le relais.

Sur le RAM effectivement, on doit créer des postes en fonction du nombre d'assistantes maternelles que nous avons sur le territoire. Aujourd'hui, on avait un RAM qui était exigu, qui était à Parmentier, qu'on a fermé. Nous en avons inauguré un l'an dernier, qui fait 400 m², effectivement, avec un seul agent à ce jour. Je peux vous annoncer que le nouvel agent a commencé, le RAM va pouvoir prendre un rythme de croisière convenable. Parce qu'effectivement un RAM est fondamental dans toutes les villes, parce qu'il aide les parents dans la recherche d'une assistante maternelle.

Il permet d'accueillir les assistantes maternelles pour des activités, notamment de psychomotricité, de formation sur les futurs contrats de travail. C'est un lieu aussi de médiation où, quand on a un conflit avec certains parents, on peut accueillir les deux parties et tomber sur un accord ou les aider à se séparer.

Je reprends mes notes. Sur mon-enfant.fr merci pour l'information, je transmettrai et on fera en sorte que ce soit mis à jour. Le manque de réactivité... Oui, question importante, les critères. Effectivement, on avait des critères qui étaient peu lisibles et qui étaient compliqués à dégager, sachant que nous avons eu un service qui a pas mal bougé, des projets qui ont été initiés sur ces dernières années. C'est une question à laquelle je me suis attaquée depuis le début mandat, mais qui est difficile, sachant qu'on n'avait pas eu de chef de service pendant deux ans. Aujourd'hui, on travaille, Monsieur le Maire est au courant, à dégager des critères qui soient objectifs, et peut-être à aboutir sur quelque chose comme ce que pratique le logement sur le scoring, en prenant en compte différents facteurs :

- les ressources,*
- les horaires,*
- le mode de garde actuel,*
- si l'enfant a un suivi,*
- les situations de handicap,*
- les naissances multiples,*
- le soutien à la parentalité,*
- les situations de familles monoparentales,*
- les violences conjugales d'un des deux parents,*
- un membre de la famille, cela peut être le père, la mère, le petit frère, est porteur de handicap,*
- si les parents sont étudiants,*
- si la famille a déjà bénéficié d'une place en crèche,*
- les situations de retour à l'emploi que nous essayons de soutenir,*
- si nous avons une fratrie qui fréquente le lieu, on essaye de donner une cohérence si un enfant est accueilli, on essaye d'accueillir son frère, parce qu'il y a un réel besoin. Il n'est pas question d'accueillir un enfant et pas l'autre,*

- nombre de refus qu'on étudie.

Cela nous ferait aboutir à un total de points, mais c'est encore en travail, et ce sera soumis lors d'un prochain Conseil municipal, je l'espère d'ici le début de l'année prochaine. Voilà pour moi. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à Atef Rhouma. Je pense qu'au travers des réponses précises et argumentées que tu viens de faire, tu viens de faire une vraie démonstration de maîtrise du sujet qui recouvre le champ de délégation qui t'a été confiée en début de mandat, et je t'en félicite. Et je serai attentif à l'avenir dans ce Conseil municipal à voir quels sont les élus de l'exécutif municipal à qui on fait le procès de malhonnêteté intellectuelle et de mauvaise foi. Je verrai si cela s'adresse à tout le monde de la même façon qu'à toi, et en tout cas, j'y serai extrêmement attentif. Je n'en dirai pas plus, parce que ce soir, je suis d'une humeur radieuse et je n'ai pas envie de polémiquer.*

Il y a quand même des sujets qui me surprennent un peu. Atef Rhouma vient de terminer son intervention sur l'idée d'une transparence des critères, comme sur tous les sujets où il y a crise, où il y a manque, ou il y a des attentes fortes dans la population, nous avons besoin de développer les enjeux de transparence. Mais quelle que soit la clarté et la lisibilité des critères que l'on mettra en place, et je souhaite dans le sens de ce que tu proposes Atef Rhouma qu'on avance sur ces questions, nous en avons déjà beaucoup parlé, mais je crains fort que, quelle que soit la clarté de ces critères, la question du manque de places en crèche ne soit pas résolue. Il y a un manque dans cette ville, dans ce pays, dans cette région de places en crèche.

Fanny Sizorn l'a rappelé de très bonne façon tout à l'heure, il vaut mieux vivre en Val-de-Marne. Je rappelle qu'en Val-de-Marne, il y a 76 crèches départementales, c'est la moitié de la capacité d'accueil en crèche départementale au plan national. Il ne faut quand même pas qu'on perde cela de vue. Je ne vais pas vous faire un grand discours sur ce qui se joue actuellement et sur ce qui se jouera dans la perspective du mois de novembre sur la réforme institutionnelle, où il est quand même question de supprimer les départements. Je ne crois pas être malhonnête intellectuellement ou de mauvaise foi, encore que, peut-être que l'expression d'une opinion peut glisser vers cela. Je n'ai pas de doute qu'on ne va pas supprimer les politiques départementales de petite enfance, sans doute si les départements étaient supprimés les redisperserait-on sur d'autres entités territoriales ? Peut-être les EPT (établissements publics territoriaux) ? Peut-être la Métropole du Grand Paris ? Mais en tout cas je doute que dans une re-répartition, dans un éclatement de ces compétences, les Val-de-Marnais soient, -pardonnez-moi la trivialité de l'expression-, aussi bien servis qu'ils le sont aujourd'hui, sous la double impulsion de Christian Favier et de Marie Kennedy. Je pense qu'il y a vraiment des choses à regarder et à être attentif de ce point de vue sur ce que vont devenir les services publics départementaux, si jamais, et je le combats de toute mon énergie, si jamais les départements venaient à être supprimés. Ce ne serait pas sans impact sur les politiques publiques qui sont conduites.

En ce qui concerne Ivry, cela a été noté. Nous avons fait des efforts. Il faudrait que nous soyons capables d'en faire beaucoup plus, nous sommes tous d'accord pour dire cela. Mais je vais vous donner quelques chiffres. Globalement, en termes de fonctionnement, je laisse de côté l'investissement, la petite enfance, le coût global est entre 5 et 6 millions, à peu de chose près.

J'ai travaillé récemment avec Mehdy Belabbas et avec les services de la Direction des services financiers de la Ville. Cette année, en parlant de la croissance de la ville, on dit : « Enfin, Monsieur le Maire, cette ville se développe. Il y a des maisons neuves qui sont livrées, de nouveaux appartements.

Il y a des jeunes populations qui arrivent à Ivry. Cette ville se développe, et vous n'êtes pas capable de mettre le service public à la hauteur de ce développement qui doit apporter des fortunes. »

Je vais vous donner un seul chiffre : si on n'augmente pas la fiscalité cette année, et si on laisse les choses aller avec la réévaluation des bases traditionnelles dans le cadre de la loi de finances par l'Etat, et avec les bases en valeur absolue qui auront été livrées dans cette dernière période, on va avoir une progression de 600 000 euros. 600 000 euros de croissance des recettes fiscales de la commune entre 2018 et 2019. Ce n'est rien du tout. C'est-à-dire que 600 000 euros, cela ne couvre évidemment pas l'inflation, et cela ne couvre évidemment pas ce qu'on appelle le glissement vieillesse technicité des fonctionnaires territoriaux, dont je suis content que tout le monde ce soir s'accorde à reconnaître la valeur et la pertinence du travail. Même si par moments, c'est : « les agents communaux sont super, ils travaillent bien, ce sont les élus qui ne vont pas. » J'ai bien entendu en subliminal, ce qui était dit autour de cela.

Donc vous voyez, 600 000 euros de progression des recettes fiscales, nous n'allons pas faire grand-chose avec cela en termes de développement de services publics, et si rien ne change dans les orientations nationales, on risque bien au contraire d'être obligés de saigner encore un peu plus les services publics locaux, il faut quand même en avoir conscience. Il faudra nous indiquer ce qu'il faut qu'on fasse pour développer la petite enfance, et qu'est-ce qu'il faut qu'on laisse de côté. Parce qu'on voudrait faire plus en termes de volonté politique. On a conscience des besoins.

Atef Rhouma reçoit les gens en permanence. Il a dit plus de 700 personnes depuis le début du mandat. Dès qu'on sort dans la rue, on rencontre des gens, on sait ce qu'il se passe et on sait quels sont les besoins. Donc, qu'est-ce qu'on abandonne ? Il faudra nous sortir autre chose que les frais de communication « d'Ivry-en-fête » pour nous donner des vraies perspectives pour trouver les moyens de développer la petite enfance.

Atef Rhouma a répondu sur les autres sujets, donc je ne vais pas m'étendre. Mais sur la crèche familiale effectivement, on a maintenu cette capacité d'accueil à domicile, en binôme, avec deux enfants et quatre enfants au maximum, quand l'un des deux membres du binôme est en congé ou ne peut pas accueillir les enfants.

On a regroupé, je ne sais plus si tu l'as dit, mais nous avons mis en réseau les assistantes maternelles de la ville, de la crèche familiale, avec les crèches municipales. C'est-à-dire qu'on n'a plus de crèches, elles sont rattachées à la crèche collective et sont dans la dynamique de la crèche collective. C'est ce qui nous a effectivement permis, il ne faut pas en avoir honte, d'économiser un peu de moyens et d'accompagner la création de nouvelles places en berceau collectif. Parce que si l'on observait le « coût », -quand on parle de bébé, cela ne se fait pas de parler de coûts, mais il y a un moment donné il faut quand même l'évoquer aussi,- d'un accueil dans la crèche familiale et d'un accueil sur une crèche collective, je crois qu'on était du simple au double, globalement, et sans critère particulier.

C'est-à-dire un service plus attentif au niveau individualisé, avec deux bébés, deux jeunes enfants pris en charge par une assistante maternelle, mais pris en charge en fonction des mêmes critères que ceux qui sont en accueil collectif. Soit on a un projet éducatif pédagogique qui dit : il y a des enfants qui ont telle particularité, qui doivent être priorités sur un accueil individualisé en famille, soit ils sont comme tous les autres enfants, et on va privilégier le mode d'accueil collectif qui permet d'avancer les choses.

Sur la CAF, n'oublions pas que la CAF, ce sont les cotisations des salariés et des employeurs. C'est ce qui permet de verser des aides pour la petite enfance, comme pour les APL, d'ailleurs. Je rappelle que de ce côté-là, la CAF est aussi bien attaquée dans ses financements, puisqu'elle intègre au même titre que le budget de la CPAM, le déficit national de 3,6 % puisque l'Etat pour diluer sa propre dette s'est accaparé à intégrer dans le pot commun, les budgets sociaux, c'est-à-dire ceux de la CPAM et de la CAF, et les budgets des collectivités locales. C'est ce qui permet d'afficher un déficit public de 3,6 %, ou un objectif à atteindre de 3,6 %. Sinon le déficit public de l'Etat, si on ne prend que le budget de l'Etat, se situe, me semble-t-il, aux alentours de 8 ou 9 %. Ce serait la honte pour Emmanuel Macron à Bruxelles s'il devait afficher ces chiffres. Et comme le budget de la CAF, comme les budgets des APL, c'est nous qui sommes mis à contribution pour réduire en apparence le déficit public de l'Etat. Cela, pour le coup, c'est de la malhonnêteté intellectuelle et de la mauvaise foi. Et c'est à Mitterrand qu'on le doit, paix à son âme.

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Fanny Sizorn, c'est vrai que la petite enfance, il faut qu'on arrête que ce soit un problème de femme. C'est pour cela qu'on peut être fiers dans cette ville d'avoir sur plusieurs générations de maires adjoints, d'ailleurs il y a Atef Rhouma aujourd'hui, mais avant-hier il y en avait un autre que les moins de 20 ans ne peuvent peut-être pas connaître, qui était Aimé Savy qui assumait cette responsabilité pendant très longtemps. C'est bien aussi que de temps en temps les hommes s'accrochent à ce type de questions, et comme je suis un vieux et que j'ai connu plusieurs équipes municipales successives, en tant qu'adjoint et premier adjoint, je vois bien que les hommes qui ont été en charge de ces questions, ont été tout aussi efficaces, attentifs et à la hauteur des enjeux que l'ont été les femmes. Je pense qu'on peut s'en féliciter et que nous pouvons féliciter Atef Rhouma de l'opiniâtreté, et j'en sais quelque chose par moments, qui est la sienne sur le sujet, et le remercier.

Un dernier mot quand même, c'est sur ce qu'on se dit sur le fonctionnement du Conseil municipal. On a cette tradition d'accrocher des délibérations factuelles et techniques à des débats politiques. Tout le monde ce soir dans ses interventions a fait de la politique, a dit des choses. Ce n'est pas un problème, au contraire sur un sujet comme celui-là, que nous ayons un petit débat d'orientation sur les questions de la petite enfance et que cela permette à chacun d'exprimer ses attentes, d'exprimer ses points de vue, de donner le sens de ce qu'il faudrait faire progresser, je pense que c'est d'un très grand intérêt, bien plus que de passer en revue l'ensemble des délibérations une par une, et d'être des machines à lever les mains, où on dépolitiserait la chose publique, et où on dépolitiserait le conseil municipal. En tout cas, ce n'est pas mon intention.

Mais effectivement, puisque cela a été rappelé, Séverine Peter et moi en cautions, d'ailleurs, pas plus tard qu'hier après-midi, d'organiser avec l'assistance d'Evelyne Lesens une séance, je peux le dire comme cela, Séverine Peter, de travail de la commission citoyenneté sur le fonctionnement du Conseil municipal.

Et je propose que les groupes politiques qui ont des propositions à formuler sur le déroulement de ce Conseil fassent converger, si possible par écrit, ou par un coup de fil, leurs propositions à Evelyne et à Séverine pour que chacune dans leur responsabilité puisse préparer une séance de travail là-dessus. Je suis prêt à toutes les formes d'expérimentation. Si vous voulez qu'on passe une séance à passer les 40 délibérations les unes après les autres, et à ne même pas lever la main tellement il faudra aller vite, et tellement il faudra survoler les sujets.

Je suis tout à fait prêt à le faire, bien que cela me semble totalement dénué d'intérêt, mais on essaiera quand même de faire les choses.

Je crois qu'il n'y a qu'une seule délibération à faire voter. Il y a deux délibérations. Et alors on me disait que les dates de la convention, c'est Madame Philippe qui disait les choses tout à l'heure, c'est toujours comme cela avec la CAF, on les reçoit en retard. Il y a un accord verbal qui est donné, et le temps que les documents nous parviennent, ils passent en séance presque en fin de période. C'est parce que la CAF, comme je le disais tout à l'heure, est, elle aussi, pressurisée et confrontée à des réductions de moyens. Je crois que nous pouvons le dire. C'est la même chose pour les locataires qui veulent rentrer en contact pour les calculs d'APL, etc. Il y a des tas de problèmes maintenant à la CAF qui a dû réduire la voilure de ses personnels. Ils ont un retard considérable dans l'élaboration des conventions, ce n'est en aucun cas dû à une légèreté de notre administration, c'est vraiment la CAF qui arrive en retard sur ce point. On me propose de signer les conventions, c'est d'ailleurs Atef Rhouma qui les signe pratiquement en fin de la période couverte par la convention. C'est vrai que vous soulignez un aspect kafkaïen parfois de nos décisions et vous avez raison de le souligner.

Nous avons donc deux délibérations à voter. Je précise qu'il ne s'agit pas de donner quitus à un rapport d'orientation sur la politique de l'enfance, comme cela ce sera dans le texte et personne ne se sentira floué sur ce point, mais qu'il s'agit bien d'adopter ces conventions concernant la CAF.

La première convention approuve la convention d'objectifs et de financement intitulée : Prestations de service relais assistantes maternelles avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} septembre 2017, c'est-à-dire il y a un an, au 31 décembre 2020 (nous ne sommes pas tout à fait sur cette convention, en fin de période), et autorise le Maire à la signer, et dit que les recettes en résultant seront constatées au budget communal. Qui est pour l'approbation de cette convention ? La deuxième unanimité de la soirée, c'est merveilleux. Bravo Atef Rhouma, tu es un maire adjoint rassembleur sur tes conventions. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement intitulée « prestation de service Relais Assistants Maternels » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

(unanimité)

M. BOUYSSOU. - « Ensuite, il s'agit d'approuver les deux conventions d'objectifs et de financement, intitulées : Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de la petite enfance, toujours avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne, concernant les deux multi-accueil Ada Lovelace et Rosa Bonheur, et autoriser le Maire à signer ces deux conventions, et il est dit que les recettes en résultant seront constatées au budget communal. Qui est pour l'approbation de ces deux conventions ? Merci encore une fois, l'unanimité. Ces conventions sont adoptées. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ APPROUVE les deux conventions d'objectifs et de financement intitulée « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne concernant les deux multi-accueils Ada Lovelace et Rosa Bonheur.

(unanimité)

ENSEIGNEMENT

C) Rentrée scolaire 2018/2019

Information

Rapporteur : Méhadée BERNARD

M. BOUYSSOU. - « Je passe la parole à Méhadée Bernard pour le traditionnel rapport de la rentrée scolaire. »

Mme BERNARD. - « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite en premier lieu démarrer cette intervention de rentrée en remerciant l'ensemble des agents et des personnels d'animation qui ont travaillé tout l'été et ont permis aux enfants de passer de bonnes vacances et de faire leur rentrée dans les meilleures conditions possible. Je souhaite également dire combien nous sommes fiers d'avoir dans nos écoles ici, à Ivry comme ailleurs, des enfants qui, dans leur diversité, sont la France qui porte des prénoms, rappelant la richesse de notre ville, rappelant leurs histoires, notre histoire commune, notre capacité collective à s'ouvrir aux autres et au monde.

N'en déplaise aux arriérés qui déversent leur haine sur des plateaux de télé dans le silence assourdissant d'un gouvernement trop occupé à échafauder des plans de reconquête républicaine des quartiers. Que ce gouvernement commence donc par les assurer de son soutien en ne laissant pas de tels individus les insulter et agir en toute impunité. Vous allez me dire que cette incise est hors de propos, mais vous verrez qu'elle résonne tout au long de mon exposé.

Mes chers collègues, heureusement à Ivry, la République appartient à toutes et à tous, sans distinction, sans exclusive, et cette nouvelle rentrée scolaire en est encore la preuve. Elle est riche en nouveautés, en améliorations, en évolutions et même lorsque nous ne les avons pas choisies, nous nous y adaptions afin de contribuer pleinement à l'épanouissement et à l'émancipation de chacune et de chacun.

Elle est d'abord marquée par l'ouverture de la superbe extension de l'Ecole de Makarenko, où personnels, animateurs, enseignants et élèves trouvent déjà leur place. Les derniers travaux sont en cours pour qu'elle soit prête, lors de son inauguration le 6 octobre prochain, avec la place Fadwa Tougan, qui sera inaugurée au même moment, dans le cadre de la fête de quartier. Vous êtes évidemment tous les bienvenus à cette inauguration.

J'en profite ici pour saluer l'architecte de ce magnifique projet, Olivier Leclerc, et les équipes du service des bâtiments communaux de la ville qui sont à pied d'œuvre pour finaliser avec précision ce projet d'envergure.

Cette rentrée est évidemment marquée par les fameux CP à douze dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire. Cette mesure phare du programme du Président Macron a un intérêt évident : la co-intervention des enseignants devant les élèves. Nous sommes impatients d'en avoir les premiers bilans. Mais ces dédoublements, aussi merveilleux qu'ils puissent paraître, se font malheureusement au détriment des autres niveaux.

Les premières remontées que nous avons sur ce dispositif, et ce d'après le recteur venu à Ivry la semaine dernière rencontrer les équipes de Guy Moquet sont que les enfants qui passent d'une classe de douze, à une classe de 24 sont rapidement décontenancés et perdus. Déshabiller Pierre pour habiller Paul, est-ce cela, mener des politiques publiques ambitieuses ? Jouer les Pénélope, faire et défaire, détricoter, réformer trop vite sans évaluer, réduire les budgets, est-ce cela que l'on souhaite pour les enfants ? Est-ce cela, l'Ecole de la République ? Est-ce cette fameuse « égalité des chances » que l'on nous sert à tout va ?

Nous avons à cœur, ici, de parler d'égalité de droits, et c'est, je crois, la condition et la seule, pour faire société. Nous gardons une boussole : l'intérêt des enfants. Même si cette mesure pèse sur notre budget, nous mettons en œuvre les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et l'année prochaine, nous tenterons de mettre en œuvre ce même fonctionnement pour les CE1, mais cela risque d'être beaucoup plus compliqué.

Comme à chaque rentrée, il y a aussi les pochettes de fournitures scolaires, élaborées avec les enseignants qui ont été distribuées par les élus dans toutes les écoles élémentaires. Je profite d'ailleurs de ce moment pour vous remercier de votre présence, le lundi 3 septembre dernier. C'est un moment important pour porter nos politiques publiques et pour échanger avec les enfants et les équipes, sur la nécessité d'accompagner la scolarité et de lutter contre les inégalités.

Suit aussi la première distribution d'un album de très grande qualité, choisi avec l'aide précieuse des libraires indépendants d'envie de lire et distribué à tous les CP de la ville, afin de leur souhaiter la bienvenue dans le monde magique de la lecture.

Je rappelle que ces deux dotations sont complétées par :

- *le Crédit élèves,*
- *le Crédit photocopies,*
- *la distribution des dictionnaires en CE2,*
- *les classes de découverte qui se dérouleront cette année exclusivement aux Mathes,*
- *les aides aux projets conditionnés à la mise en œuvre de projets partenariaux entre les équipes pédagogiques des écoles et des centres de loisirs,*
- *les parcours culturels qui ont lieu au sein de nos équipements que vous connaissez bien sur le temps universel, qui est le temps scolaire. Nous y sommes particulièrement attachés, et nous avons des premières annonces peut-être d'aides supposées du gouvernement, mais pour la rentrée future, donc on y est attentif avec Olivier Beaubillard, pour voir si enfin, ces parcours pourront être vraiment accompagnés.*

En tout cas, vous trouverez le détail de tout ce que je viens d'énoncer dans la note de l'administration.

Je tiens à souligner aussi ici l'importance d'avoir des élus référents dans chaque école, et combien vos participations à ces distributions de fournitures, de livres, mais aussi et surtout aux conseils d'école sont essentiels. Nous avons mis, d'ailleurs, en place un groupe de travail autour d'une charte de bon fonctionnement de ces conseils, afin que l'apport des élus dans ces instances soit plus utile, plus pertinent, plus en connexion avec les réalités du quartier.

J'en viens maintenant aux chiffres. Malgré l'évolution démographique, l'équilibre de nos 27 écoles est atteint, et nous pouvons, je le crois, nous en féliciter. C'est, une nouvelle fois, la démonstration de la qualité du travail de prospective scolaire produit par nos services, en lien avec les services de l'Education nationale et de Madame Dudon notre ancienne inspectrice de circonscription qui malheureusement est partie dans une autre ville. Elle est dès cette rentrée, remplacée par Monsieur Dominique Lassagne, avec qui le travail s'annonce tout aussi fluide, sérieux et au service de l'éducation des enfants. Nous avons eu le plaisir avec Monsieur le Maire, et avec Dominique Montet d'échanger longuement avec lui, et ses positionnements sont de nature à être plus que rassurants.

Au total, ce sont 6 124 élèves qui sont accueillis dans nos écoles. C'est vraiment le dernier chiffre actualisé. Il y a un petit delta par rapport à la note de l'administration, parce que les chiffres évoluent de manière assez permanente en cette rentrée. Les 6 124 élèves, nous les décomptons cette année sur 100 classes en maternelle, 5 pôles d'accueil pour les moins de trois ans, 173 classes en élémentaire, parmi lesquels 70 CP, 5 unités pédagogiques pour les enfants allophones et 3 ULIS qui sont les unités localisées pour l'inclusion scolaire. Les seuils d'enfants par classe sont très satisfaisants puisque nous ne les dépassons nulle part. Je vous fais grâce des moyennes d'enfants par classe. J'y reviendrai après, sans doute, les questions et les interventions, si vous voulez que je détaille un peu les choses. Nous restons évidemment vigilants sur les évolutions possibles en cours d'année, mais cela démontre que notre politique éducative ambitieuse et exigeante est respectée et encouragée.

Comme vous le savez, dans nos écoles, nous sommes passés à la semaine de quatre jours, et je ne polémiquerai pas sur ce sujet ce soir. Nous retrouvons la journée du mercredi, véritable respiration pour les élèves et les enseignants. Nos équipes sont préparées et motivées pour faire de cette journée un temps d'animation périscolaire de grande qualité pour les enfants accueillis dans nos structures. Le temps du soir reste inchangé, si ce n'est qu'il était un tout petit peu décalé.

Il semblerait que sur ce coup, du mercredi, les démarches et les raisonnements de l'Etat tendent à nous aider et à reconnaître ces temps comme une réelle possibilité de développer des activités de qualité, en allant dans le sens d'une réelle justice sociale. Ainsi naît donc le plan du mercredi. Le travail, d'ores et déjà mené par nos équipes, pourrait nous permettre d'obtenir des moyens supplémentaires au regard de critères que nous remplissons déjà, et qui sont développés dans notre projet éducatif de territoire. Le projet éducatif de territoire qui devient caduc, que nous sommes en train de travailler, afin de signer au plus vite une convention partenariale, et de pouvoir prétendre, avec la CAF, aux subventions qui se font au titre des prestations de services ordinaires. Je ne vais pas, non plus là, rentrer dans les détails, mais je pourrais vous en donner un petit peu.

Les premières rencontres avec les instances de la DDCS et de l'Education nationale sont encourageantes, aux dires de la directrice académique adjointe, Madame Del Bianco : « à Ivry, vous faites tellement de belles choses. » Nous la remercions, et je suis plutôt d'accord avec elle. C'est d'ailleurs cette volonté politique, la détermination de nos services, la qualité de notre travail collaboratif, notamment sur la carte scolaire à Ivry, qui permettent une vigilance accrue de la DASEN, avec l'ouverture de classes conditionnelles à chaque rentrée scolaire, et ce depuis cinq rentrées.

Concernant les centres de loisirs, de nombreux projets partenariaux sont déjà lancés et/ou en cours d'élaboration :

- *Aquapony avec les étudiants de Master 1, génie environnemental, sols et eaux de la Sorbonne,*
- *projet Prévert avec le GFM,*
- *histoire et mémoire de l'esclavage,*
- *semaine du goût,*
- *atelier philo,*
- *projet découverte musicale avec le tremplin.*

Le programme s'annonce riche.

- *Les rendez-vous de l'éducation reprennent avec un premier rendez-vous dédié aux enfants, autour du thème : apprivoiser les écrans, et avec les parents sur la communication bienveillante.*

Enfin, je ne vous ferai pas un nouvel éloge du petit Robespierre, puisque nous avons eu l'occasion d'aborder cette question dans un point dédié dans un Conseil municipal avant l'été, mais sachez qu'il se renforce d'année en année, avec un cycle de formation enrichi.

Je peux aujourd'hui vous confirmer qu'une partie de ces formations pourront bien entrer dans le déroulement de carrière des agents, et nous en sommes très heureux.

Tous ces projets nécessitent bien entendu que l'on mette les moyens en face de nos ambitions. Pas de doute, l'éducation est toujours le poste budgétaire le plus important de la ville, avec 22,5 millions d'euros qui lui sont dédiés. En revanche, je rappelle ici que l'Etat est toujours en dette, puisque nous attendons près de 560 000 euros liés au fonds d'accompagnement des rythmes scolaires.

Feu les rythmes scolaires, mais nous les attendons toujours pour les activités périscolaires des années 2016, 2017, 2018. Le dossier est semble-t-il en cours d'instruction. Les services de préfecture seraient mobilisés, afin que cette question soit réglée dans les plus brefs délais. A ce jour, en tout cas, nous n'avons toujours pas de nouvelles, malgré de multiples et de multiples relances.

Au vu de ces éléments, comment pouvons-nous nous engager en toute confiance dans le plan du mercredi ? Comment être assuré de recevoir les fonds nécessaires en temps voulu ? Nos craintes sont très nombreuses.

Grande nouveauté pour cette fin d'année 2018, un changement de culture qui va opérer, puisque nous mettrons en place d'ici la fin de l'année, la préinscription, au travers d'un portail familles qui est en train de se développer sur le nouveau site de la ville. C'est une nouvelle organisation qui va nous permettre de valoriser le service public d'animation, d'avoir une gestion plus responsable de nos ressources financières et humaines, et de pouvoir in fine en faire profiter nos enfants. Cela va se faire progressivement, intelligemment, de manière accompagnée, via les maisons de quartier, dans les écoles, au travers du site de la ville. On va multiplier les temps d'échanges pour accompagner au mieux les familles vers cette nouvelle façon de faire de préinscrire ces enfants notamment aux temps extra-périscolaire, vacances scolaires. Il y a une série de démarches qui vont être possibles demain.

Concernant le plan numérique, l'ensemble des travaux prévus durant l'été seront achevés lors des vacances d'automne. Les premiers retours des équipes pédagogiques sont dithyrambiques. Je crois que je peux le dire comme cela. Nous avons reçu un mail la semaine dernière de Monsieur Charpiat, dont ce n'est pas forcément l'habitude, le directeur de Joliot-Curie était tout à fait heureux des équipements mis en place à l'école Joliot-Curie, et nous nous félicitons du choix qui a été fait en collaboration étroite avec les enseignants.

Sur la question importante de l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap, nous avançons d'année en année sur cette question, et accueillons aujourd'hui 224 enfants porteurs de handicaps dans les écoles d'Ivry. Les enfants ne pouvant être accueillis sur les temps scolaires sont accueillis sur les temps périscolaires, grâce à des moyens municipaux supplémentaires, déployés par le biais de conventions spécifiques. Nous avons même un travailleur social qui est attaché au service d'enseignement, et qui accompagne les familles dans les démarches à faire. Souvent, cela permet d'être un accélérateur pour ces familles, dans la prise en charge de leurs enfants dans des lieux d'apprentissage adaptés à leur situation sur le temps scolaire. Et vraiment, je crois que c'est très important.

Malheureusement, les moyens de l'Etat ne suivent pas pleinement puisqu'à cette rentrée aujourd'hui 30 enfants sont toujours en attente d'un ou d'une AVS pour cette rentrée.

Nous avons évidemment sollicité nos deux parlementaires, Mathilde Panot et Pascal Savoldelli qui vont tous deux interpellier dans les deux chambres le ministre de l'Education sur ce sujet.

J'aimerais conclure cette intervention évidemment en remerciant toute la communauté éducative, les personnels de l'administration, les équipes d'animation, l'ensemble des acteurs et des actrices qui œuvrent pour que chaque rentrée scolaire rime avec réussite. Toutes ces personnes qui permettent que l'Ecole soit un plaisir, et comme l'a écrit Monsieur le Maire sur les réseaux sociaux la veille de la rentrée : « pour que la sonnette raisonne dans la tête des élèves, comme une musique de fête qui célèbre le plaisir d'apprendre et l'ouverture au monde ». Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Je te remercie, Méhadée Bernard, de rappeler mes grandes compétences poétiques dans cette assemblée communale. Et comme disait Maurice Thorez : l'enfant notre plus doux espoir. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Sigrid Baillon. »*

Mme BAYON. - *« Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe des élus socialistes ne contestera pas ce soir que la rentrée scolaire se soit bien passée sur le territoire de notre ville. Pas de souci majeur qui fasse réagir les fédérations de parents d'élèves, premier observateur des conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire ivryenne.*

Le point d'information que nous avons sur nos tablettes maintenant très clairement réalisé, présenté ce soir va aussi dans ce sens. Les postes attendus ont été attribués par l'Education nationale. La mise en place des CP 100 % réussite dans nos écoles est effective. Il faudra sans doute être attentif aux moyens de remplacement au cours de l'année, mais en tout cas le cadre initial de la rentrée scolaire est posé, dans de bonnes conditions.

Toutefois, à la lecture de ce point d'information, nous avons envie de mettre quelques points en débat. A propos de l'organisation des temps scolaires et périscolaires, nous ne referons pas le débat vous avez raison, Méhadée Bernard, nous ne le referons pas ce soir. Mais juste une petite coquille dans le document à la page 2. Temps d'école le matin, de huit heures trente à midi, du lundi au vendredi, non malheureusement ce n'est plus cinq demi-journées le matin, mais seulement quatre, où nos enfants peuvent s'entraîner aux apprentissages fondamentaux. Sur ces rythmes, j'avais envie de la remplacer, parce qu'elle a son importance, même si on ne refait pas le débat. C'est un petit rappel.

Nous notons aussi une avancée que nous portons depuis des années sur l'organisation du fonctionnement de l'accueil du soir en élémentaire. Il est désormais possible de venir chercher son enfant après le goûter, et vous pouvez constater que sur ce point, qui vous paraissait relever d'une difficulté organisationnelle presque insurmontable, les équipes d'animation gèrent très bien cette nouveauté de départ à 17 heures. Les parents des élèves, notamment des plus jeunes, s'en emparent assez nombreux, montrant que cette formule de départ après le goûter répondait à une réelle attente des familles.

Vous avez parlé des moyens pédagogiques qui sont accordés par la municipalité. Je voudrais d'abord revenir sur la baisse du Crédit élève, alloué aux écoles élémentaires et maternelles, parce que c'est un choix budgétaire que nous ne partageons pas. Ces cinq euros de moins par élève depuis deux ans, sur le papier, cela ne paraît pas grand-chose. Cela vous rappelle quelque chose : « cinq euros de moins, ce n'est pas si grave. » Sauf qu'il est très impactant pour les équipes pédagogiques sur les choix des outils qu'elles mettent à disposition des élèves.

Les textes officiels réaffirment, et je partage : la littérature est une part essentielle de l'enseignement du français, elle développe l'imagination, enrichit la connaissance du monde et participe à la construction de soi.

Pour exemple, en CM2 doivent être lus quatre ouvrages de littérature de jeunesse dans l'année, et trois œuvres classiques. Je continue mon petit exemple dans une école où il y a 65 élèves de CM2, répartis sur trois classes. En fait, les enseignants de l'Ecole, cette année, après avoir acheté les cahiers, les classeurs, les compas qui, entre parenthèses, ne sont plus dans la pochette de rentrée pour les élèves de CM2, il leur reste de quoi acheter 30 exemplaires, 30 œuvres pour 65 élèves, cela veut dire que ce n'est même pas une œuvre pour deux.

En trois ans, elles ont acheté 15 exemplaires, il y a toujours autour de 60 ou 65 élèves de CM2. Elles ont acheté 15 exemplaires d'un manuel de maths, et 15 exemplaires d'un manuel de français, parce que c'est le quotidien d'une école et cinq euros qui ne vous paraissent rien. C'est un tiers du coût d'un manuel de français ou de maths.

Nous sommes tous attachés à la gratuité scolaire en élémentaire, les pochettes de matériel distribuées en début d'année y contribuent. C'est aussi une belle petite action de communication, mais si vous et moi, nous sommes attachés à la gratuité scolaire, il faut aussi donner moyens aux équipes pédagogiques de faire fonctionner, sans avoir à faire appel aux familles.

Autre point à mettre en réflexion qui concerne toujours la littérature, celui d'offrir cette année, pour accompagner la rentrée, un livre à tous les élèves de CP. C'est vrai, c'est un très joli livre, un très bel objet, une belle histoire. Sauf que si vous lisez le paragraphe juste en dessous, cela remplace le livre qui a été distribué à tous les élèves de maternelle et d'élémentaire en décembre et tous les ans. Je vous entends dire que ce n'est pas vrai. Peut-être que vous allez m'expliquer tant mieux, mais j'ai compris qu'au lieu de huit livres sur le cursus élémentaire, en fait, les élèves ont un joli livre en entrée de CP.

Sur le numérique dans les écoles. La décision de donner accès à internet et un équipement par classe, vous avez raison, répond à un réel besoin qui s'exprimait depuis plusieurs années. Le choix de doter chaque classe d'un vidéoprojecteur, interactif ou pas, cela dépend des écoles, répond à cette demande. Par contre, il me semble comprendre aussi que cela marque là l'arrêt des classes mobiles. Je voudrais savoir ce qu'il en est, parce que si la dotation qui est faite depuis cette année sert à la classe effectivement et aux enseignants, elle ne sert peut-être pas tous les élèves, parce que tous les élèves ne peuvent pas s'emparer d'un outil informatique dans la classe. La fracture numérique, c'est un vrai sujet sur notre territoire, je crois. C'est peut-être un point que je propose de remettre en réflexion.

Vous avez évoqué la scolarisation des enfants en situation de handicap. Alors je vais en profiter, moi aussi pour dire deux mots. Effectivement, 30 élèves ne bénéficient pas d'un accompagnement alors que la notification MDPH a été faite. Je vais me faire relais, là, de la Secrétaire d'Etat chargée du handicap, qui il y a deux jours dans l'hémicycle disait : « si problème appeler ce numéro, que je vous donne, le 0800.730.123, c'est la cellule d'aide handicap-école. Elle affirmait que dans ce cas, 80 % des cas seraient résolus. Donc, je vous invite à appeler les uns et les autres, le 800.730.123.

Pour finir, un autre étonnement dans le document. Je n'ai pas lu, pas vu de paragraphe sur la natation scolaire. Nous souhaiterions savoir si le seul équipement de la piscine Robespierre permet à tous les élèves de la Ville de bénéficier des 45 séances de natation préconisées par la Direction académique pour les élèves sur les classes de CE1, CE2 et CM2 : maîtriser la nage, ajouté à tous les autres aspects de sécurité qui ne relèvent pas de la municipalité, nous paraît quand même être un aspect majeur dans la prévention des risques de noyade. Ce point questionne forcément la problématique des bassins et du bassin de l'Orme au chat, laissé dans un état lamentable. Ce bassin avait l'avantage d'être de taille moyenne, et permettait sur le temps scolaire de créer des conditions d'accueil très sécurisant pour de jeunes élèves, souvent éloignés de la pratique d'activités aquatiques.

Enfin, vous évoquiez le plan du mercredi. Il permettra d'augmenter les subventions des activités périscolaires par la CAF, nous remplissons, vous l'avez dit déjà, les conditions pour cela. Mais est-ce que cela veut dire que du coup, on n'a pas envie de redonner peut-être un élan à certains accueils ? Quels sont les objectifs éducatifs nouveaux que vous pourriez fixer au mercredi en journée entière, pour contribuer davantage encore au développement et à l'épanouissement de nos jeunes Ivryens ?

Vous annoncez aussi de nouvelles contraintes pour les familles avec la préinscription. Vous disiez qu'il va falloir qu'elle soit accompagnée. Effectivement, il va falloir qu'elle soit accompagnée, parce que c'est un fonctionnement qui peut-être mettra en difficulté certaines familles.

Avant de conclure, comme chaque année maintenant, le groupe socialiste tient à revenir sur l'autre volet de la rentrée des enfants, celle des activités extrascolaires. Comme chaque année, nous alertons sur l'aggravation de la situation en matière de saturation des équipements et des activités, mais aussi sur les modalités d'inscription inadaptées pour les familles. Il est en effet tout à fait inacceptable de faire perdre autant de temps aux familles pour procéder à des inscriptions qui peuvent être parfaitement faites autrement, avec des modalités de sélection qui pourraient être plus lisibles. Une fête du sport qui réunit bénévoles et familles, oui, mais une course à la queue leu leu, non. Cela génère une frustration légitime de l'énervement qui pénalise l'image du sport et aussi un sentiment d'iniquité. Merci pour votre attention et pour les réponses qui me seront apportées. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Pierre Chiesa. »

M. CHIESA. - « Monsieur le Maire, mes chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe des élus écologistes, je commencerai par remercier Méhadée Bernard pour cette présentation qui fournit une image précise de cette rentrée 2018 - 2019. Comme chaque année, nous tenons aussi à saluer l'ensemble des agents municipaux pour leur travail, leur engagement et leur professionnalisme. C'est grâce à leur dévouement que cette rentrée a pu se dérouler dans les conditions les meilleures pour nos jeunes écolières et écoliers.

Cependant, comme vous le savez, nous sommes confrontés depuis plusieurs années à des décisions aussi injustes que déconnectées de la réalité du terrain qui restreignent notre capacité à assurer un service public de qualité : baisse continue des dotations de l'Etat ou suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités territoriales, ressources qui au passage représentent près de 20 millions d'euros soit le prix d'un groupe scolaire.

Dernière surprise en date, si je puis dire, le contrat de gestion imposée par l'Etat, ayant pour ambition affichée de compresser nos dépenses de fonctionnement, alors que nos besoins s'accroissent du fait de notre dynamisme démographique.

Cette situation est d'autant plus pénalisante et grotesque que dans le même temps, le gouvernement a décidé de dédoubler les classes de CP et de CE1. Ainsi, à Ivry, le coût du mobilier pour le dédoublement rien que des CP s'élève déjà à un peu plus de 64 000 euros. Quant à nos collègues, qui comme moi, ont participé à la distribution des pochettes scolaires, ils et elles ont pu se rendre compte des conséquences sur l'aménagement des salles de classe entre celles prises sur les centres de loisirs ou sur les locaux dédiés aux enseignants. Et sur ces classes qui, avec douze élèves, deviennent soudain immenses, au risque néanmoins que cette impression ponctuelle de confort finisse par nuire à l'organisation générale des espaces scolaires.

A ce sujet, nous souhaitons dire un mot sur un problème que nous avons découvert lors de la présentation en Commission Développement de la ville du futur groupe scolaire prévu rue Galilée. C'est un très beau projet, mais dont le cahier des charges a été établi, semble-t-il, avant l'annonce du dédoublement des classes. Il faudra donc s'interroger, avant le lancement de la construction, sur les conséquences en matière de modularité des locaux, ainsi qu'il nous a été dit, cette réflexion devrait intégrer aussi bien les usagers, la fameuse communauté éducative, que les architectes et les services municipaux.

Comme vous pouvez le constater, nous devons donc faire face et répondre à des annonces ou des décisions descendues de l'Olympe qui, et même si nous pouvons adhérer sans difficulté à certaines, tel que le dédoublement des classes, nous mettent en difficulté par la précipitation qui préside à leur mise en œuvre.

Ainsi, nous revenons cette année à une semaine de quatre jours dans l'enseignement primaire. Nous n'allons pas relancer le débat et polémique, néanmoins, nous ne pouvons manquer de souligner à nouveau que ce faisant, nos écolières et écoliers vont faire face à de longues journées qui sollicitent leur attention, quand par ailleurs, ils et elles se retrouvent avec de très longues périodes de vacances qui, tant pour eux que pour leurs parents, n'en sont pas toujours. On pourrait souhaiter que, ne serait-ce qu'au niveau local, une évaluation soit faite d'une telle organisation, en attendant, nous n'en doutons pas, hélas, une prochaine réforme.

Cependant à Ivry, nous continuerons à faire de l'éducation une priorité, en témoigne la distribution à chaque enfant, comme chaque année depuis 1990, d'une pochette scolaire comprenant une base de fournitures nécessaires pour l'année, ainsi que les 860 livres offerts aux petits Ivryens et Ivryennes entrant au cours préparatoire, où l'offre culturelle périscolaire, à travers par exemple, les chemins du théâtre avec le théâtre d'Ivry Antoine Vitez, ou le travail collaboratif entre les animateurs des centres de loisirs et l'équipe du CREDAC, comme j'ai pu l'entendre hier soir lors de la cérémonie pour les 30 ans du CREDAC qui ont été fêtés et au cours desquels ses animatrices m'ont fait part de leur satisfaction à travailler avec ces équipes.

En témoignent aussi nos efforts pour une politique inclusive pour l'ensemble des jeunes Ivryens et Ivryennes. De fait, 224 enfants handicapés sont accueillis dans nos écoles avec des moyens spécifiques, et ce malgré les restrictions imposées depuis des années au service public de l'éducation par les gouvernements successifs.

Ajoutons enfin que la Ville relaye le dispositif départemental SOS Rentrée qui aide les jeunes à poursuivre la scolarité de leur choix, et ce jusqu'au 30 septembre.

Petite parenthèse, comme il a été dit en tout début de Conseil, il n'y aura pas de développement sur la situation de la rentrée dans les collèges et lycées, notamment du fait de l'absence de notre collègue Tariq Aït Amara. Mais il faudra quand même y revenir, ne serait-ce que pour faire un point un peu plus précis que la notule qui figure dans Ivry-ma-ville, de septembre, sur l'avancement des travaux de dépollution du collège à Assia Djébar. Je referme la parenthèse.

Pour conclure, les élus écologistes continueront à œuvrer afin de bâtir une école qui permet la réussite scolaire de chacun et de chacune, et qui assure son épanouissement et son intégration dans notre société devenue si complexe. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Pierre Chiesa. Atef Rhouma.* »

M. RHOUMA. - « *Merci Philippe Bouyssou, je n'ai pas forcément de discours, mais déjà féliciter Méhadée Bernard et les services pour cette rentrée qui semble-t-il est réussie. C'est juste deux choses qui me font réagir dans le débat, notamment sur l'opération de communication avec cette pochette de fournitures scolaires.*

J'ai eu la chance de travailler dans d'autres villes du 91, où on a des familles qui se retrouvent en extrême précarité, où on avait par exemple deux enfants au collège et deux enfants en primaire, et pour les parents, le moment de la rentrée était un grand moment d'appréhension, en se demandant comment est-ce qu'ils allaient pouvoir acheter toutes les fournitures scolaires. Au-delà de l'opération communication, c'est quand même un coup de pouce pour les familles.

Deuxième chose, encore une fois pour féliciter pour les préinscriptions qui vont nous permettre de mieux organiser les accueils en centre de loisirs et la gestion de nos ressources humaines. Nous avons connu cela un peu dans la petite enfance, je continue dans mon domaine, où nous avons eu à un moment où l'on prenait les inscriptions sur un point inscription, et le département a décidé de passer aux inscriptions sur internet. On a eu au début un peu de recul sur les inscriptions. Donc, avec les services, nous avons décidé, je pense, comme nous allons le faire, de se tourner vers les maisons de quartier, notamment les EPI. Et nous voyons que c'est une totale réussite avec les parents que je peux recevoir en permanence, qui nous remercie de la qualité du travail de ces agents. Donc encore une fois, bravo Méhadée Bernard pour cette présentation, et tiens bon. »

M. BOUYSSOU. - « *Je n'ai plus d'inscrits après Atef Rhouma. Est-ce qu'il y a encore d'autres groupes qui souhaitent intervenir ? Parce que Romain Marchand sollicitait de faire une petite réponse sur les questions du sport qui ont été abordées. Ensuite, je pense que Méhadée Bernard reviendra. Je n'ai zappé personne dans le paysage, non ? Romain Marchand.* »

M. MARCHAND. - « *Merci Monsieur le Maire. Quelques réponses sur plusieurs points qui ont été évoqués, notamment par notre collègue Sigrid Baillon.*

Concernant la natation scolaire, nous avons en effet adapté les niveaux de classes suite aux nouvelles préconisations de l'Education nationale. C'est désormais les CE1, CE2 et CM2 qui vont à la piscine. Auparavant c'était les CP, CE1 CE2.

Je n'ai pas en tête le nombre exact de séances, mais je vous le communiquerai dès que j'aurai pu réunir les éléments d'information. Je ne suis pas certain qu'on soit aux 45 au total sur l'ensemble de la scolarité, c'est-à-dire 15 chaque année, mais on ne doit pas en être très loin. D'autant que nous avons mis en place aussi pour les CM2, c'est-à-dire avant que les élèves ne quittent le collège, des possibilités de séances de rattrapage pour les élèves sur lesquels nous aurions identifié des difficultés particulières sur l'apprentissage de la natation scolaire. En tout cas, je partage pleinement votre préoccupation sur le fait que c'est un enjeu important.

Je me permets de préciser que la réorganisation que nous avons mise en place, en concertation avec la communauté scolaire au moment des rythmes scolaires, puisque l'ensemble de l'organisation de la natation avait été un peu désorganisée par ces changements de rythmes, notamment, on avait ajouté un éducateur sur le temps de la natation scolaire. Cette réorganisation montre déjà des résultats positifs, puisque les résultats aux tests des petits Ivryens sont meilleurs qu'ils ne l'étaient auparavant. Cela nous encourage évidemment à poursuivre en ce sens.

Sur la situation de l'Orme au chat, d'abord sur les algues et la fameuse photo qui a fait bruisser les réseaux sociaux, je partage évidemment la colère légitime qui peut s'exprimer à la vue de ces images. Il ne faut cependant pas sombrer dans l'exagération consistant à penser que le bassin est laissé dans cet état depuis la rentrée 2017, date à laquelle il est fermé. Il est évidemment entretenu, depuis cette date, maintenu en eau pour des raisons techniques, parce que sinon il risque la déformation. En réalité, des algues sont apparues à la fin du mois d'août, et le temps qu'un premier traitement ait été tenté, non concluant, le temps qu'une deuxième opération soit engagée, il s'est passé effectivement un laps de temps de quelques jours, une semaine a priori, pendant laquelle ces algues se sont développées à la vue du public, ce qui n'est évidemment n'est pas très malin de notre part. En tout cas, le bassin a été vidé, nettoyé. Il va être remis en eau, et donc on va évidemment surveiller de près pour que cette situation ne se reproduise pas. Mais je comprends bien le sentiment légitime qui peut s'exprimer à la vue de ces images.

Quant au devenir à plus long terme de l'Orme au chat, c'est un débat que je ne propose pas d'avoir ce soir, nous l'aurons dans le cadre de la commission accès au savoir et aux connaissances, et dans le cadre d'une série de concertation que nous mènerons avec les usagers et les habitants que cela intéressera. Nous aurons un choix stratégique à faire sur le devenir de l'Orme au chat, puisque le niveau des travaux à réaliser pour pouvoir ouvrir, qui est d'environ un million d'euros, ce qui n'est pas une somme si négligeable que cela pour le budget communal par les temps qui courent. Avant de l'engager, il faut s'assurer que l'Orme au chat répond pleinement aux besoins en termes d'équipements aquatiques à Ivry. Il faut s'assurer qu'à long terme, on pourra répondre pleinement à ces besoins. Je n'ai pas cette conviction aujourd'hui, mais le débat sera à mener. Vous pourrez donner votre avis, et nous prendrons la décision d'ici le début de l'année 2019.

Dernier point sur le forum des sports, puisqu'il a été évoqué aussi rapidement, même si l'on s'éloigne un tout petit peu de la rentrée scolaire, je m'en excuse Méhadée Bernard. Nous avons eu cette année des difficultés particulières. Ce sont surtout les usagers qui ont connu ces difficultés liées à des files d'attente excessivement longues, qui sont liées particulièrement cette année, à une tentative de réorganisation du forum qui partait d'une bonne intention de la part de l'USI : d'offrir plus d'espace aux stands, et qui en réalité a généré des files d'attente assez inutiles pour les Ivryens, puisque certains faisaient la queue

à un endroit alors qu'ils allaient à un autre où il n'y avait pas besoin de faire la queue. Evidemment, nous allons avec le club tirer les leçons de cette année, pour que cela ne se reproduise pas.

Il y a évidemment derrière tout cela quand même, à la base, le problème de capacité d'accueil de l'USI de l'ensemble des Ivryens. Il y a environ, comme chaque année, mais pas plus cette année que les années précédentes, mais pas moins non plus, environ un millier d'Ivryens qui ne peuvent pas s'inscrire dans l'activité de leur choix. C'est une situation que l'on regrette et que l'on combat. C'est la raison d'ailleurs de l'appel d'Ivry qui a été lancé à l'initiative du club, avec le soutien total de la municipalité, et qui demande à ce que l'évènement sportif international et considérable que va constituer l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 puisse bénéficier aux sports associatifs, aux sports scolaires, sans lesquels il n'y a évidemment pas de résultats olympiques. Je vous invite toutes et tous, mais peut-être trouverons-nous une occasion dans cette assemblée pour en discuter prochainement à soutenir la démarche de l'USI qui me semble salutaire. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Romain Marchand. Je passe la parole à Méhadée Bernard. »

Mme Méhadée BERNARD. - « Juste quelques mots avant de vous faire un petit point sur SOS Rentrée, sur Parcoursup. Je voudrais juste rappeler que l'austérité, ce n'est pas nous et qu'on vit depuis le début de ce mandat, une situation budgétaire qui est très compliquée, et qui nous a obligés, c'est vrai par moments à faire des choix, des choix pas évidents, mais dans un contexte budgétaire qui est vraiment difficile.

Je vois bien le truc : « elle dit : c'est toujours la faute à Emmanuel Macron, ce n'est jamais de leur faute. » En attendant, si le Crédit élève, on l'a baissé, c'est pour une raison. Nous avons repris tous les chiffres de dépenses du Crédit élève dans les écoles, et cela faisait plusieurs années que dans la quasi-totalité des écoles d'Ivry l'argent n'était pas dépensé. J'ai tenu ces tableaux à votre disposition. Je les avais en commission, donc nous avons décidé de baisser. Il se trouve que les réserves ont été vidées, que d'un seul coup, nous n'avons plus... Il y a des écoles où il y avait des réserves, c'était des magasins, mais ce n'est pas acceptable avec l'argent public. C'est aussi pour cela que nous avons fait ce choix à un moment donné. Et dans le même temps, nous n'avons pas fait le choix de tordre le cou à notre politique de quotient familial par exemple. Quand aujourd'hui Emmanuel Macron nous annonce un plan pauvreté, repas à un euro. Le repas le moins cher à Ivry est à 40 centimes. Et ça, c'est un vrai choix politique. C'est un vrai choix d'inclusion des enfants, parce que cela permet d'avoir 90 %, dans certaines écoles, des enfants qui mangent à la cantine, avec le double menu et avec les prix pratiqués avec le quotient familial. Il y a donc des histoires de choix.

Sur cette histoire de livres, parce que je sais que cela vous chagrine, j'ai vu un post sur Facebook passer rapidement. Il y avait en effet un livre qui était offert à chaque enfant à Noël, un livre, je trouve d'assez mauvaise qualité. Olivier Beaubillard vient de me dire : « bas de gamme », je ne suis pas loin d'être d'accord. Nous avons décidé de mettre le paquet sur les élèves de CP cette année, parce qu'on trouve qu'il y a un vrai sens à offrir un bel ouvrage, un bel album à un enfant de CP. C'est un choix. C'est le choix de cette majorité municipale, vous pouvez ne pas le partager, mais en tout cas, c'est le choix que nous faisons.

Sur l'accueil du mercredi, franchement, je trouve cela pas juste, au regard de ce qui est développé dans nos structures, pas juste au regard du boulot pharaonique qui est mené dans le secteur de l'ATSL depuis le début de ce mandat et particulièrement sur la dernière période avec le petit Robespierre, avec les formations, avec l'entrain qu'ont les agents au travail, avec les projets portés. Franchement, je vous invite à aller sur le site internet de la ville, parce que pour le coup, c'est très à jour, d'aller regarder les programmes des accueils de loisirs qui sont tous publiés sur le site, en plus d'être affichés dans les écoles. Les retours que nous avons, y compris dans les conseils d'école sont plutôt de nature à être encourageant de ce point de vue. Après, il y a toujours des exemples, il y a toujours une activité qui s'est mal passée, mais je trouve qu'au global, c'est quand même très positif.

Je ne polémiquerai pas sur fourniture coup de com., parce que je trouve ça vraiment pas bien.

Je vais maintenant faire un petit point sur SOS Rentrée. Je crois que je n'ai rien oublié.

Je suis d'accord avec toi Pierre sur ce que tu disais sur la nouvelle école Galilée, et sur en effet les injonctions de l'Etat qui nous oblige à réorganiser les choses, il faudra qu'on soit attentif. En même temps, cette école ouvrira ses portes à la rentrée 2021. D'ici là, je ne sais pas ce qu'on va encore nous demander de faire.

On va regarder tout le travail programmatique qui est mené à la fois avec les programmistes avec le comité des usagers de la future école, tant à essayer d'ajuster les choses pour qu'on soit en mobilité, pour qu'on soit dans des classes qui soient fonctionnelles, qu'on puisse pousser des portes, tirer des choses. Mais je ne peux pas dire ce que sera fait demain, nous essayons aujourd'hui de dimensionner les classes de belle façon justement, pour permettre la co-intervention, pour permettre le travail en petits groupes. On verra ce que cela donnera demain.

Sur les éléments qui m'ont été communiqués par Mehdi, qui voulait que je puisse vous donner ce soir. Je ne vous fais pas l'affront ici de revenir sur le dispositif SOS Rentrée, qui est un dispositif qui est porté par le département du Val-de-Marne avec des villes partenaires, la ville d'Ivry est évidemment partenaire de ce dispositif aujourd'hui. Hier, d'ailleurs il y a 280 jeunes Val-de-Marnais qui étaient en panne d'affectation, au démarrage du dispositif, c'était un peu plus de 400. C'est toujours très inquiétant. Il y a 17 Ivryens qui sont inscrits dans le dispositif, dont un certain nombre sont concernés par Parcoursup, mais je vais y revenir. Quoiqu'il en soit, à Ivry, le service jeunesse, le PIJ, tous les services municipaux sont bien évidemment à la disposition des jeunes pour trouver des solutions d'affectation, pour ouvrir des portes, pour faire en sorte que ces jeunes puissent avoir une affectation scolaire.

Là où on est très inquiets, c'est sur Parcoursup, parce qu'au-delà des jeunes restés sur la touche, au-delà de ceux qui ont abandonné, au-delà de ceux qui ont reçu des propositions grotesques, au-delà de ceux qui n'ont rien reçu du tout, et au-delà de ceux qui ont choisi des orientations par défaut, on serait à Romain Rolland sur une quarantaine de jeunes en panne de tout. C'est un équivalent quasiment de deux classes de terminale. C'est catastrophique. On a le ministre qui a annoncé ce matin 1 800 postes supprimés dans le secondaire. En réalité, je lisais dans le monde tout à l'heure, c'est 2 600 postes. En fait, avec une espèce de jeu de calcul, ils nous annoncent 1 800, c'est 2 600. Dans le même temps, nous avons un ministre qui nous parle de l'école de la confiance, mais comment voulez-vous que les jeunes aient confiance en quoi que ce soit, quand ce qu'on leur renvoie, dans l'engagement qu'ils doivent avoir pour leurs études à venir, c'est : « tu choisis la bonne case.

Et si tu n'as pas la bonne case tu joues au taquin, et si tu as les parents qui vont bien, tu vas réussir peut-être à ouvrir certaines portes et peut-être pas. »

On est hyper inquiets. Les enseignants de Romain Rolland sont super inquiets. Ce qui est mis en place ici c'est évidemment, au-delà du dispositif SOS Rentrée, du PIJ CDC, d'accompagner au mieux les jeunes dans leur recherche d'affectation. On soutient évidemment le recours en référé des étudiants du 93 et du 94 avec le syndicat des avocats de France qui s'adresse à tous les jeunes qui ont été refusés ou qui ont eu des réponses négatives de Parcoursup, qui vont mener une action d'ampleur sur ce sujet.

Nous exigeons que les chiffres soient vraiment publiés. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on a des principaux de collège qui ne donnent pas les éléments sur Parcoursup et tout cela se confond avec les parents qui ont des éléments, les profs qui en donnent, les profs principaux qui en donnent certains, d'autres profs principaux qui n'en donnent pas. Nous avons besoin d'avoir des vrais éléments chiffrés pour pouvoir évaluer cette situation, qui est une vraie catastrophe.

Ensuite, évidemment la municipalité, comme toujours se mettra, et se met déjà, à disposition pour des rencontres, des rassemblements, des prises de position à l'offensive sur cette question de Parcoursup. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Ce sujet a été prévu initialement à l'ordre du jour sur le dispositif SOS Rentrée. Est-ce qu'il y en a certains d'entre vous qui souhaitent, sur ce deuxième point abordé par Méhadée Bernard dans sa conclusion, dire quelque chose ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Je crois qu'il faut analyser plus précisément les résultats de Parcoursup, mais ce qu'on peut déjà dire à ce stade-là, c'est que le grand problème, c'est qu'on ne prend pas en compte les désidératas des élèves. Il n'y a pas de hiérarchisation dans les choix. On comprend bien qu'on ne puisse pas mettre tout le monde prof d'éducation physique, parce qu'il y a une forte demande, évidemment, mais au moins, précédemment, il y avait une hiérarchisation. C'est un point qui a disparu et il faut absolument inciter, pour que ce soit réinséré. C'est un premier point qui est quand même essentiel.*

Le deuxième point, c'est qu'on s'est acheminé avec cette procédure de Parcoursup à, finalement, une sélection faite par les universités, et on s'est aperçu qu'il y a des départements qui ne sont pas bien vus, et que par conséquent, là aussi il y a un problème. Il y a une discrimination supplémentaire qui s'est opérée par rapport à ce qui serait simplement un concours ou un bac.

Et troisième point, c'est que ce dispositif est venu perturber les élèves pendant le bac, puisqu'ils se demandaient s'ils allaient avoir une affectation, et où, et ce qu'ils pourraient faire. Il y a vraiment beaucoup de choses à revoir. Il faudra être attentif sur les nouvelles propositions et éventuellement intervenir à ce moment-là, parce que je crois vraiment qu'il y a un problème grave à ce niveau-là, pour les élèves comme pour les territoires qui sont un peu défavorisés. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Arthur Riedacker. S'il n'y a pas d'autres interventions, juste deux mots. D'abord sur le dernier sujet sur Parcoursup, je rejoins les aspects qui ont été donnés par Arthur Riedacker et par Méhadée Bernard, mais il y a un aspect supplémentaire à ça, c'est que face à la désespérance d'un certain nombre de jeunes, et face à la peur de ne pas trouver de place, il y a aussi quand même un coup de booster qui est donné aux structures*

d'enseignement privé, qui ont quand même connu dans toute cette période un bond quantitatif d'inscriptions fondamental pour des formations qui, disons-le, ne sont pas toujours au niveau de ce que sont les formations publiques que les jeunes avaient en perspective.

Sur la rentrée scolaire, Méhadée Bernard et Romain Marchand ont donné, les uns et les autres, des éléments. Simplement deux choses...

Je crois que Marie Pieron a raccroché. Oui tu as levé la main ? Et je ne t'ai pas vu Sabrina Sebaihi. Comme je suis perturbé, le temps qu'on éteigne la pieuvre, et que j'appuie sur le bouton, je te passe la parole parce que tu es peut-être moins perturbé que moi par le bip-bip. »

Mme SEBAIHI. - *« Merci. Effectivement, je voulais juste intervenir rapidement sur le point SOS Rentrée, et plus particulièrement sur Parcoursup.*

Parce que c'est vrai que je rejoins complètement tout ce qui a été dit ce soir, que ce soit par Arthur Riedacker et Méhadée Bernard, sur la non-prise en compte des souhaits pour les bacheliers qui ont été perturbés pendant leur passage d'examen parce qu'ils ne savaient pas où ils allaient atterrir l'année suivante. Il n'y a eu aucune hiérarchisation effectivement, cela leur a permis de remplir les tableaux, et de faire des super stats, en disant : « ouah, c'est magnifique, Parcoursup fonctionne, on a réussi à placer quasiment tous les lycéens sans tenir compte finalement de leur choix, puisqu'il n'y avait aucune hiérarchisation dans les choix. Donc, oui, cela fonctionne puisqu'on met les étudiants, les futurs étudiants un peu là où l'on veut.

Sans parler de la discrimination territoriale qui pour moi a eu lieu au moment où on a décidé de sectoriser les futurs étudiants. Puisque quand on voit certains lycéens qui étaient proches de Paris, sectorisés en université de l'autre côté de Paris, en Seine-Saint-Denis... Parce que quand on est en banlieue, tant qu'à faire, pourquoi aller en fac à Paris, il vaut mieux aller en fac en banlieue, c'est tellement plus sympa de rester entre nous. C'est quand même un point hyper important. J'ai trouvé cela honteux, quand j'ai vu le nombre de lycéens qui avaient choisi des facs, notamment à Tolbiac juste à côté, quand on est à Ivry, cela nous semble tellement plus logique d'aller à Tolbiac, de se retrouver sectorisés en Seine-Saint-Denis. J'étais super choquée de voir ce qui s'était passé.

Du coup, je soutiens aussi complètement toutes les démarches qui seront faites en ce sens pour aider tous ces étudiants. Et surtout, non seulement ils ne choisissent pas leur fac, pour certains, ils ne choisissent pas leur formation. Tu l'as dit tout à l'heure, Méhadée Bernard, non seulement on ne choisit pas sa formation, mais en plus, bientôt on nous demandera de traverser la rue pour choisir un métier pour lequel nous n'avons pas été formés, car celui-ci, on sera sûr de le trouver de l'autre côté du trottoir. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, c'est vrai que cette histoire de Parcoursup, c'est quand même le coup de grâce et le plus grand scandale qui ait été porté. Je me félicite d'avoir à Ivry un service public qui peut accompagner ces jeunes en lien avec SOS Rentrée avec tous ces dispositifs, parce que je pense qu'ils sont moins isolés ici, parce qu'il y a au moins un point d'appui, ce qui n'est pas le cas partout. J'espère que nous pourrions transformer tout cela en action pour faire reculer les choses.*

Deux mots simplement sur les questions de la rentrée scolaire. Je rejoins totalement ce qu'a dit Méhadée Bernard sur la question de « ce n'est pas nous qui mettons en œuvre la précarité et l'austérité », on ne fait que la subir. Nous ne pouvons pas vivre, et on se bat d'ailleurs pour essayer de ne pas la vivre. Je vous appelle à être au grand rassemblement qui aura lieu le 13 octobre prochain devant l'Assemblée nationale à l'appel de tous les Maires de la Métropole de manière totalement transpartisane pour dénoncer l'asphyxie financiers dont font l'objet les collectivités locales. Il y aura des maires de droite, des maires écolos, des maires communistes, des maires socialistes, parce que nous sommes tous dans la même situation avec des difficultés budgétaires ô combien croissantes. Je dis cela, je ne surfe même pas sur la campagne de presse qui a eu ces derniers temps, sur les démissions massives de maires en province qui n'en peuvent plus de gérer cette situation de pénurie.

En tout cas ici, on continue de se battre, on continue d'avoir des politiques publiques qui ont du sens, et on va continuer à le faire longtemps parce qu'il y a des besoins fondamentaux. Je ne reprends pas ce qu'a dit Méhadée Bernard sur le quotient familial, sur la baisse de cinq euros.

Je trouve vraiment Sigrid Baillon, et je dis cela avec beaucoup de gentillesse, de sérénité, l'allusion sur les cinq euros, c'est vrai, mathématiquement. Cinq euros en moins sur le Crédit élève, ce sont les mêmes cinq euros en moins que ceux qui ont été supprimés sur les APL par Emmanuel Macron, et qui nous ont fait tellement hurler. Sauf que Méhadée Bernard l'a rappelé, le plan pauvreté, repas à un euro, nous les mettons en dessous de 40 centimes d'euros pour les gens les plus modestes dans cette ville. Notre politique publique en direction des écoles ne se résume pas à cela. Sinon, méfiez-vous, c'est vous qui allez tomber dans le coup de com un peu rapide et un peu automatique qui ne serait pas respectueux, je pense, des politiques publiques que nous conduisons en la matière.

Sur ce que disait Pierre Chiesa tout à l'heure sur la question des CP dédoublés. J'ai vu que dans quelques écoles où je suis allé, faire « un coup de com » vous savez avec les pochettes scolaires, il y avait des équipes pédagogiques qui en regard du manque de locaux, de la capacité de locaux, avaient fait le choix d'une co-intervention dans les CP dédoublés. Il y en a, qui ont mis deux petits groupes de CP dans deux classes différentes, là où c'était possible. Et il y en a d'autres qui ont travaillé sur la co-intervention et ils se disent qu'ils vont évaluer ce que cela donne. Est-ce que l'un est aussi bien que l'autre ? Parce que si l'an prochain on garde les CP dédoublés, et que les CE1, tu as raison d'attirer l'attention, sont à leur tour dédoublés, là, je pense que dans plein d'endroits, on n'aura pas d'autre choix que la co-intervention dans les classes. Et ce ne sera pas parce qu'Ivry n'a pas suffisamment de locaux, ce sera le cas partout. D'ailleurs je pense que le nombre de choix qui ont été faits sur les co-interventions sont plus nombreuses ailleurs qu'à Ivry. Il me semble que de ce point de vue, c'est vrai qu'il faudra qu'on soit attentif à ces questions. Je ne crois pas que nous ayons à voter. C'était juste un débat d'information là carrément sans vote. »

LE CONSEIL,

C/ RECOIT l'information relative à la rentrée scolaire 2018/2019 concernant le premier degré.

(Affaire non sujette à un vote)

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - « Je propose qu'on passe aux autres questions à l'ordre du jour. Qui souhaite la parole ? Eh bien je vous remercie. Ah pardon, Monsieur Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - « Bonsoir, Mesdames et Messieurs, chers collègues, rapidement, simplement, je vois que je ne vais pas aller bien loin, puisque c'est sur le point numéro 1 sur les nouveaux tarifs pour la taxe de séjour. Ce que j'ai pu constater c'est que la taxe de séjour est une particularité, c'est que c'est une recette affectée, affectée obligatoirement à favoriser la fréquentation touristique de la commune, tel que l'explicitent mot pour mot les articles du CGCT. Je voulais savoir les actions qui avaient été mises en place au niveau communal suite à la mise en place de cette taxe de séjour pour développer justement la fréquentation touristique sur la commune. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Alors oui Mehdy Belabbas m'avait passé un petit mot là-dessus. Il y a, je crois, 42 actions pour plusieurs millions d'euros qui ont été mises en place pour favoriser l'attractivité touristique de la commune.

- Nous avons par exemple un centre régional d'art contemporain qui fêtait hier soir ses 30 ans et qui vient d'obtenir le label Rayonnement national. C'est un nouveau label qui a été créé.
- Nous avons la galerie Fernand Léger qui ce soir encore exposait une artiste de grand renom et qui avait un succès très fort.
- Nous avons un cinéma d'art et d'essai totalement public, le cinéma le Luxy.
- Nous avons un théâtre municipal des quartiers d'Ivry dont le début de saison aura lieu de samedi soir avec une programmation exceptionnelle.
- Nous avons un centre dramatique national dont la présentation de saison a eu lieu la semaine dernière.
- Nous avons un centre-ville remarquable signé par le grand architecte Jean Renaudie, et la non moins grande architecte Renée Gailhoustet, et la non moins grande architecte Nina Schuch. Nous avons un centre-ville qui, bien qu'il nous pose de temps en temps des problèmes, inscrit notre ville dans une notoriété mondiale du point de vue de l'architecture.

- *Nous avons une église communale que nous nous abstenons de pavoiser au 14 juillet, qui est l'église Saint-Pierre Saint-Paul, qui date du quatorzième siècle. J'aurai l'occasion demain d'aller inaugurer d'ailleurs le nouvel orgue. Je ne jouerai pas moi-même, ce sera un vrai organiste qui s'occupera des claviers. On a contribué à le rénover. J'ai bien précisé qu'il s'agissait d'une église communale, qui en tant que monument historique ayant été construit avant 1905, appartient totalement à la commune et est entretenue totalement par nous, sauf bien entendu pour les aspects strictement culturels.*

Si je mets bout à bout, toutes ces choses qui sont dans notre ville depuis bien avant l'existence de la taxe dont il est question, et qui sont, je crois, totalement de nature à impressionner le tourisme mondial, je pense que le produit de cette taxe est loin d'atteindre tous les efforts qui sont produits dans tous ces domaines. Et j'ai oublié énormément de choses, on pourrait parler des tours de l'atelier de Montrouge qui attire aussi, je pourrais vous tenir la nuit, Monsieur Bouillaud, mais je crains que nous ayons, l'un et l'autre, bien autre chose à faire. Olivier Beaubillard. »

M. BEAUBILLARD. - *« C'est sur un des points à l'ordre du jour, mais c'est une belle histoire. C'est la nomination de la place Fadwa Touqan devant Makarenko. C'est une poétesse palestinienne, et c'est un travail des enfants en lien avec la biennale des poètes, feu, la biennale des poètes, d'ailleurs. Mais dans tous les cas qui avaient travaillé avec une enseignante de CM2, en proposant comme ça, je crois six poètes, dans le cadre de la rénovation du coin de cette place autour de l'école. L'idée de la renommée et de faire travailler les enfants sur cette nomination pour qu'ils s'approprient cet espace qui leur appartient, en réalité, c'est la rentrée et la sortie de l'école. Il y a eu un vrai travail des enfants de l'école. Ce choix de cette poétesse palestinienne, qui a une trace.*

C'est une femme qui a vécu au moins 70 ou 75 ans, je crois, quelque chose comme ça. Il y a les dates dans la délibération. Mais elle a une vraie trace. C'est une poète du Moyen-Orient et de Palestine qui compte beaucoup et qui avait une double démarche dans sa poésie, dans son écriture, contre l'enfermement patriarcal dans sa culture. Elle avait été rejetée de l'école, c'est son frère qui l'a aidée à s'émanciper, son frère qui était poète aussi, et bien sûr contre l'occupation coloniale de son pays. Elle-même ayant vécu avant et après l'annexion de son pays.

Il y a quelque chose de très réjouissant dans ce travail des enfants, et le fait qu'il dénomme la place devant leur école qui a été rénovée avec les archives, etc. de Fadwa Touqan. Cela a été validé ensuite par la commission Développement de la Ville et ce soir on valide j'espère cette démarche. Cela renforce ces nominations, et c'est notre trace aussi, notre volonté de féminiser et d'ouvrir sur le monde et les cultures. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Monsieur Bouillaud, vous aviez peut-être d'autres questions que vous souhaitiez ? S'il n'y a plus rien, vous faites passer vos feuilles de vote qui apparemment sont toutes positives, à l'administration, et je vous souhaite une excellente soirée. »*

LE CONSEIL,

1/ MODIFIE l'article 5 de la délibération du 19 novembre 2015 en fixant de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour et de nouvelles catégories d'hébergement, **ADOpte** le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement, et **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ DECIDE de supprimer, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui lui revient, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

(33 voix pour, 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

3/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Mehdi Mokrani, adjoint à la jeunesse, à la politique sociale et solidaire et à l'habitat, afin qu'il se rende au Congrès de l'USH du 9 au 11 octobre 2018 à Marseille.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

4/ MODIFIE l'article 10 de la délibération du 28 juin 2018 relative aux participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2018 et la saison 2018/2019, **PRECISE** que cette nouvelle tarification pour les non Ivryens correspondant à la tranche 11 s'appliquera à compter du 21 septembre 2018 et **SUPPRIME**, par conséquent, l'article 12 de la délibération du 28 juin 2018.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

5/ ABROGE la délibération du 28 juin 2018 relative au forfait propriétaire pris en compte dans le calcul du quotient familial, **DECIDE** d'en fixer un nouveau montant et **PRECISE** que le nouveau forfait propriétaire sera appliqué pour le quotient familial 2019 au cours de la campagne du quotient familial qui débutera le 24 septembre 2018.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

6/ SOLLICITE, auprès de la Région Ile-de-France, la souscription d'un contrat relatif à la réalisation des opérations suivantes :

- la réfection de l'isolation et de l'étanchéité des cours terrasses et travaux de reprises structurelles de l'école Albert Einstein,
- l'isolation thermique du centre administratif Marcel Cachin,
- le réaménagement de la rue Hoche.

DIT que le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 4 124 060 € HT et **SOLLICITE** auprès de la Région Ile-de-France, l'attribution d'une subvention de 1 339 778,56 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

(unanimité)

7A/ SOLLICITE les financements qui seront réalisés auprès de la Métropole du Grand Paris, du SIPPAREC et de tout autre financeur pour la réalisation des travaux d'améliorations énergétiques au cinéma municipal Le Luxy.

(unanimité)

7B/ SOLLICITE les financements qui seront réalisés auprès de la Métropole du Grand Paris, du SIPPAREC et de tout autre financeur pour la réalisation des travaux d'améliorations énergétiques de la piscine municipale Robespierre.

(unanimité)

8/ FIXE, pour 2018, le montant des subventions de fonctionnement aux associations *Danbe Korow* et *Amici di Francesco*.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

9/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint à l'écologie urbaine, afin qu'il se rende à la rencontre nationale 2018 en région « Déployer le système vélo à toutes les échelles territoriales : quelle place et quelles liaisons pour le vélo dans les territoires urbains, périurbains et ruraux », organisée par le Club des villes et territoires cyclables en partenariat avec la Communauté d'agglomération Pays basque, se tenant à Bayonne le 12 octobre 2018.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

10/ DECIDE de dénommer « place Fadwa Touqan » la future place, réaménagée dans le cadre de l'extension et la rénovation de l'école Makarenko, située entre l'école et la maison de quartier Petit-Ivry, à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

11/ APPROUVE l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement relatif à la ZAC du Plateau avec l'AFTRP, devenue Grand Paris Aménagement, ainsi que l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

12/ AUTORISE le Maire à déposer cinq dossiers de labélisation de patrimoine non protégé auprès de la région Ile-de-France pour les édifices suivants : halle Rigaud, halle EDF, kiosques Lénine et Raspail, module Trans305 et carrières Delacroix.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

13/ AUTORISE le SAF 94 à céder directement à la société SADEV94, au prix conventionnel de 78 989,11 € HT (dont 7 500 € de subvention seront à restituer à la Commune), les lots de copropriété n° 9 et 14 dépendant de l'ensemble immobilier sis 14, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AT n°31.

(35 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14/ APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et **PRECISE** que cet avenant crée un nouveau périmètre de maîtrise foncière concernant le projet « Le Monde », les autres dispositions de la convention restant inchangées.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

15/ APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC concernant l'enfouissement des réseaux propres à la Ville et **PRECISE** que le coût prévisionnel de l'opération de mise en souterrain des réseaux appartenant à la Ville a été évaluée à 37 953,80 € TTC.

(unanimité)

16/ DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

17/ APPROUVE le montant de 19 396 190 € du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) définitif 2017 de la ville d'Ivry-sur-Seine intégrant :

- la fraction Dotation Compensation Part Salaire,
- le besoin de financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,
- le besoin de financement de la compétence assainissement eau,
- la participation au traitement des eaux pluviales,
- le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme.

et DIT que le différentiel perçu par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au titre de de FCCT provisoire 2017 et le FCCT arrêté à titre définitif pour 2017 de 655 378 € sera restitué à la Commune sur l'exercice 2018.

(unanimité)

18/ APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales, dans le cadre des compétences transférées à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19A/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 120 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19B/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 1850 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19C/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France (ACRIF) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 1935 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19D/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 95 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19E/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy au Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 1794,32 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19F/ APPROUVE l'adhésion du cinéma Le Luxy à l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève à 75 € pour l'année 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

20/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 octobre 2018.

21/ APPROUVE la convention avec le Parti Communiste Français (PCF) pour la mise à disposition d'un complexe sportif et de salles municipales pour l'organisation d'un congrès du PCF les 23, 24 et 25 novembre 2018.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention de partenariat 2018-2019-2020 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne afin de réaliser un programme d'actions sur les enjeux énergétiques et PRECISE qu'il sera versé une contribution annuelle forfaitaire de 18 150 €.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention de partenariat 2018-2022 avec l'école de photographie CE3P.

(unanimité)

24/ APPROUVE le contrat de cession de droits d'exploitation avec l'ECPAD, titulaire des droits sur 25 archives photographiques qui seront présentées dans le cadre de l'exposition « 1914-1918 : des Ivryens au Front » au Parc Maurice Thorez à Ivry.

(unanimité)

25A/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la création des emplois suivants :

- 4 emplois de rédacteur,
- 1 emploi d'attaché,
- 7 emplois d'adjoint technique,
- 3 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe.

et DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'attaché,
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal,
- 5 emplois de technicien,
- 1 emploi d'adjoint d'animation,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps non complet (TNC),
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure.

(unanimité)

25B/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 8 mois d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe,
- 12 mois d'adjoint d'animation,
- 12 mois d'adjoint technique,
- 4 mois d'adjoint administratif,
- 4 mois de rédacteur.

(unanimité)

26/ SOLLICITE une subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'organisation de la semaine de l'engagement Ivry motiv' 2018.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ EST INFORME du patrimoine locatif privé de la ville au 1^{er} janvier 2018 (habitation et hors habitation).

(Affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2017 du SIIM94.

(Affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2018.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23H15

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU